

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-sixième séance – Mercredi 5 avril 2017, à 20 h 30

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Maria Casares, MM. Adrien Genecand, Ahmed Jama, M<sup>me</sup> Christina Kitsos, M. Didier Lyon, M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril et mercredi 5 avril 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau  
du Conseil municipal – Pétition: projet réaliste pour le MAH

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste» (P-269 A)<sup>1</sup>.

*Suite de la discussion*

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Après cette pause et ce repas, la position du Mouvement citoyens genevois concernant cette pétition est très claire. (*Brouhaha.*) Il y a du brouhaha... Je peux continuer?

**Le président.** Vous avez raison, Monsieur Haas...

---

<sup>1</sup> Rapport, 6327.

*M. Jean-Philippe Haas.* La position du Mouvement citoyens genevois est très claire. Nous demanderons le classement. Contrairement aux membres d'Ensemble à gauche qui ont visiblement désavoué leurs commissaires en commission, pour notre part, nous les suivrons.

Il y a effectivement eu ce référendum. Nous avons pris acte du résultat. Malheureusement, il ne concernait que la Ville de Genève, pas le Canton. Il y aurait peut-être eu des décisions différentes... Cela étant, il a clairement été annoncé en commission et en séance plénière qu'il n'y avait pas de plan B.

Qu'y aura-t-il pour ce musée au niveau des travaux? Il y aura des petits travaux à gauche à droite. Ça va coûter très cher. En ce moment, on pose les fenêtres à double vitrage par exemple. Que va-t-on faire pour assainir ce musée? Des investissements dont le coût sera très élevé? Par rapport à la chaleur, l'été, nous avons entendu en commission à l'époque que les salles n'étaient pas climatisées. On voit donc très bien qu'il y aura des investissements à faire. Il n'y aura par contre pas de modification lourde de la structure. Comme notre magistrat nous l'a déjà dit, il n'y a toujours pas d'accessibilité pour les handicapés. Il n'y a pas d'ascenseur, il n'y a rien du tout... Bon ou pas, le projet Jean Nouvel prévoyait au moins une modification de l'enveloppe.

Donc, pour l'instant, il n'y aura rien. Nous attendons les résultats de cette commission d'experts. J'ai moi-même été entendu. J'espère que l'on aura un nouveau projet. Nous espérons surtout au sein du Mouvement citoyens genevois que les modifications interviendront avant la traversée de la rade, puisque, si ça va à la même vitesse, je pense que nos arrière-petits-enfants ne verront pas le jour où une modification de ce musée interviendra...

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg, qui n'est pas là... Il n'y a donc plus de prise de parole.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 52 oui contre 1 non (2 abstentions).*

**Le président.** Nous poursuivons avec les objets dont vous avez accepté l'urgence hier soir.

**5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 mars 2014 de MM. Christian Zaugg, Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Morten Gisselbaek: «Retransmission des séances du Conseil municipal accessible aux malentendant-e-s» (M-1132 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pascal Spuhler.**

Cette motion a été renvoyée à la commission par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015. La commission s'est réunie pour traiter cette motion sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier le 11 février 2016 et le 14 avril 2016. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik pour les deux séances, qu'il soit remercié pour son excellent travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que l'article 16 de la nouvelle Constitution stipule que «l'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public, est garanti»;
- que les personnes malentendantes ne peuvent suivre les séances du Conseil municipal retransmises par Léman bleu;
- que les sous-titres ne suffisent pas à la compréhension des sujets abordés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier avec Léman bleu la possibilité de permettre d'ajouter une fenêtre pour la retransmission par le langage des signes des séances du Conseil municipal.

**Séance du 11 février 2016**

La motion est présentée par l'un de ses cosignataires M. Pierre Gauthier, qui nous explique que celle-ci a pour but de demander au Conseil administratif d'étudier avec Léman bleu la possibilité de permettre d'ajouter une fenêtre pour la retransmission par le langage des signes des séances du Conseil municipal.

Ses arguments étant que le doublage par la langue des signes est déjà effectué sur les chaînes romandes de télévision, il cite aussi l'article 16 de la nouvelle Constitution, qui indique que:

---

<sup>1</sup>«Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Commission, 1434. «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnement, 6230.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

«L'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements ainsi qu'aux prestations destinées au public est garanti.

»<sup>2</sup>Dans leurs rapports avec l'Etat, les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des informations et de communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leurs capacités.

»<sup>3</sup>La langue des signes est reconnue.»

Il nous explique que cette question de la reconnaissance de la langue des signes a été acceptée après un long débat mené par l'Assemblée constituante.

La motion a donc pour but de permettre l'accès aux personnes handicapées aux retransmissions des discussions du Conseil municipal. Il estime qu'il est important que toutes les personnes puissent se faire une opinion en ayant accès aux débats, élections ou discussions et que l'on devrait généraliser cette procédure à d'autres parlements tels que le parlement cantonal.

Il nous précise, concernant le troisième considérant, que les sous-titres sont parfois insuffisants à la compréhension des sujets abordés dans de tels débats. En effet, la rédaction des sous-titres en «direct» est parfois compliquée et la langue des signes est plus adéquate dans ce genre de cas.

Enfin, il nous recommande d'auditionner M<sup>me</sup> Burger qui est intervenue à plusieurs reprises dans les médias afin d'expliquer que les personnes sourdes et malentendantes ne pouvaient pas entendre les sirènes d'alarme lors des essais, ce qui rejoint la notion d'accès aux personnes handicapées à tous les services et structures.

### *Questions des commissaires*

Les questions tournent principalement autour des systèmes à mettre en fonction afin que les malentendants puissent suivre nos débats, et le fait de réaliser également qu'une méthode n'est pas forcément la réponse pour tous, puisque, par exemple, la langue des signes n'est pas comprise par tous les malentendants.

Il est également question de comparer ce qui se fait ailleurs sur les autres chaînes et émissions à caractère politique pour les malentendants.

Hormis les complexités techniques et pratiques, les charges et les coûts en découlant sont également longuement discutés.

On évoque aussi une motion, qui va dans le même sens, déposée par le groupe Mouvement citoyens genevois du Grand Conseil, mais cette motion est pour l'instant gelée dans l'attente de la décision concernant les travaux de réfection de la salle du Grand Conseil.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

M. Gauthier nous précise qu'une des idées de base était d'avoir un interprète. Cependant tous les malentendants ne parlent pas la langue des signes. Donc, la motion ne parle pas de la réalisation, mais demande au Conseil administratif de se prononcer sur ce sujet. Les logiciels pourraient être une piste en vue d'une solution, il ne peut malheureusement pas se prononcer concernant la mise en pratique, mais il insiste sur le fait que le principe de l'accès à ces débats doit être défendu.

M. Gauthier explique que cette motion part d'une intention visant à donner l'accès aux personnes malentendantes aux débats du Conseil municipal. Il complète que, pour les personnes souffrant d'un handicap physique, l'accès à la galerie n'est pas aisé voire presque inaccessible. Ce qui pose la question de l'accès aux personnes handicapées aux différents contenus et structures de la vie publique et politique.

Ensuite, il est évoqué plusieurs possibilités d'audition, comme le directeur de Léman bleu, la personne qui s'occupe de retranscrire les débats pour le système informatique, voire de consulter des personnes atteintes de ce type de handicap ou l'association des sourds-muets.

Finalement, c'est l'audition de M<sup>me</sup> Burger, de la Fédération suisse des sourds, qui est soumise au vote par la présidente.

Par 12 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC), l'audition est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 14 avril 2016**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Burger, responsable médias et communication Suisse romande à la Fédération suisse des sourds*

M<sup>me</sup> Burger nous explique qu'elle aurait souhaité être accompagnée par l'un de ses collègues, qui est sourd, mais par manque d'interprète il n'a pas pu venir. Elle explique qu'elle travaille depuis six ans dans cette fondation. Elle nous donne une précision sur la motion en expliquant qu'on ne parle pas de langage, mais de langue des signes et précise que c'est un aspect important pour les personnes sourdes ou malentendantes. En effet cette langue n'est pas une traduction de la langue orale, mais un système de langue indépendant. Elle explique qu'elle a été interdite d'utilisation lors d'un congrès en 1880 et qu'elle a été revalorisée au début des années 1980.

Comme cette langue est à considérer comme une langue en soi, la lecture peut parfois poser problème. Elle donne ensuite quelques informations concernant les statistiques et le recensement de la population. Elle explique qu'il n'existe pas de case permettant de spécifier la nature du handicap de manière précise, ce qui induit que les chiffres sont très approximatifs. Au niveau suisse, il y a environ

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

10 000 sourds profonds et 800 000 malentendants. Elle explique que ces chiffres augmentent principalement à cause de deux facteurs. Le premier étant les problèmes auditifs chez des jeunes adultes, dû entre autres à l'utilisation des écouteurs, et le second étant le vieillissement de la population. Elle estime donc que ces chiffres vont avoir une nette tendance à augmenter.

Elle poursuit et explique que les actes législatifs allant dans le sens de l'égalité pour les personnes sourdes ou malentendantes ont été menés. Elle cite notamment une convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui est relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a signée en 2014. Cette dernière reconnaît la langue des signes et le droit d'accès à l'information.

En ce qui concerne la télévision, il y a un accès limité aux prestations. En Suisse, la loi stipule qu'il faut au moins 33% de sous-titrage. Elle explique cependant que ce chiffre se monte à presque 50%. En langue des signes, il n'y a que le journal qui soit traduit.

Avec la nouvelle loi sur la radio et la télévision, les chaînes locales vont toucher des redevances, mais devront sous-titrer leurs chaînes d'informations.

Elle explique que le droit à l'information est un des points centraux de lutte pour l'association suisse des sourds, car il est la clef de l'intégration des sourds dans la société. Sur la question des intérêts des personnes sourdes pour les sujets politiques, elle rappelle qu'elle avait alors organisé une visite des sourds à la tribune. Elle cite également une émission de télévision politique qui est sous-titrée en direct depuis bientôt deux ans.

Elle évoque aussi les différents objets parlementaires déposés au Grand Conseil abordant ce sujet et encourage la commission à soutenir cette motion. Elle termine en expliquant que la langue des signes étant leur langue «maternelle», il serait idéal de pouvoir effectuer des transmissions dans cette langue, cependant le sous-titrage pouvant être adapté à plus de monde cette solution est tout à fait viable.

Ensuite M<sup>me</sup> Burger répond aux commissaires.

Tout d'abord, elle indique qu'il est compliqué de faire de la traduction simultanée d'un point de vue technique. Les débats retranscrits sont faits par oral par l'intermédiaire d'un logiciel de transcription, mais le texte est ensuite corrigé par un opérateur; techniquement ce n'est pas plus léger. Pour la langue des signes c'est plus accessible et il faudrait deux personnes afin de traduire les débats. Elle nous explique que depuis son interdiction, des dialectes de la langue des signes se sont développés. La structure est la même, mais les vocabulaires peuvent changer.

M<sup>me</sup> Burger détaille aussi les difficultés à obtenir des chiffres précis sur le nombre exact de personnes touchées par la surdité; les chiffres actuels connus

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

proviennent en partie grâce aux associations qui peuvent faire des estimations et également grâce à des statistiques fournies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

M<sup>me</sup> Burger confirme aussi, en ce qui concerne la motion, qu'elle soutient le principe de la traduction par la langue des signes.

Elle nous donne encore quelques explications au niveau des difficultés que peuvent rencontrer des personnes touchées par ce type de handicap, par exemple pour l'apprentissage de la langue.

M<sup>me</sup> Burger explique, enfin, que l'une des priorités de l'association, tant au niveau politique que participatif, est de développer l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire propose d'amender la motion afin de remplacer le terme *langage* par *langue*.

Puis à l'unanimité les groupes annoncent qu'ils sont prêts à voter cette motion.

Le groupe de l'Union démocratique du centre ajoute qu'il serait intéressant que cette motion puisse avoir un lien avec ce qui se fait au Grand Conseil.

La présidente soumet au vote de la commission l'amendement proposé par le commissaire du groupe d'Ensemble à gauche, qui est de remplacer le terme *langage* par *langue*.

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

La présidente soumet la motion ainsi amendée au vote de la commission.

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

**M. Pascal Spuhler, rapporteur** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion demande simplement que les retransmissions des séances de ce Conseil municipal soient accessibles aux malentendants. Cette question est revenue à plusieurs reprises aussi bien dans ce parlement qu'au Grand Conseil. Elle a d'ailleurs été traitée encore dernièrement dans le projet de loi 12036, qui demande d'ajouter l'article 45B, alinéa 3 dans la loi portant règlement du Grand Conseil, afin que les séances du Grand Conseil soient également retransmises aux malentendants et compréhensibles pour ces derniers. Cette

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

motion va dans le même sens. Elle demande que nos séances soient retransmises par exemple en langue des signes.

La question a été débattue de plusieurs manières. Les questions techniques ont également été abordées lors de nos débats, afin de savoir s'il fallait le faire de manière visuelle, avec des traducteurs dans la langue des signes ou sous forme de sous-titres automatisés par le biais d'un système informatique. Nous avons abordé un peu toutes les différentes questions de la problématique, toutes les manières de pouvoir retransmettre correctement nos débats aux personnes malentendantes.

Il y a quand même pas mal de malentendants. Il y en a sauf erreur 80 000 en Suisse, c'est ce qui nous a été rapporté.

*Une voix.* Huit cent mille!

*M. Pascal Spuhler.* Huit cent mille! Oui, c'est ça, il manquait un zéro... Il y a 800 000 malentendants en Suisse. Ce n'est pas rien. Effectivement, ils ont les mêmes droits que n'importe qui d'entendre et de comprendre nos débats.

On nous a expliqué toute la problématique. On pourrait croire que la langue des signes est la même pour tout le monde. Eh bien, étonnamment, non! La langue que vous parlez n'est pas la même pour tout le monde, que ce soit l'allemand ou le chinois. La langue des signes, c'est la même chose. Elle n'est pas la même dans tous les pays, pour toutes les nationalités. Il y a donc une problématique assez importante. Vous me direz que nous ne nous adressons qu'à des personnes qui parlent généralement le français. Le problème ne devrait donc pas trop se poser, mais il faut quand même le relever. L'ensemble de la commission a évidemment abondé dans le sens de retransmettre nos débats aux malentendants, soit par la langue des signes, soit par d'autres systèmes techniques; ce sera à définir également dans le cadre de la construction de la nouvelle salle du Grand Conseil, qui est également la nôtre.

Vous n'êtes pas sans savoir que les travaux de cette salle commenceront à partir de juin 2018. Il est donc bien de le prévoir. Mandat sera donné au bureau du Conseil municipal de mettre tous les moyens en œuvre, avec le bureau du Grand Conseil, afin que la retransmission des débats, aussi bien pour le Grand Conseil que pour nous au Conseil municipal, se fasse de manière correcte et qu'elle soit accessible à tout le monde, donc aussi aux malentendants. La commission a évidemment accepté cette motion à l'unanimité.

**Le président.** Il n'y a pas d'autre demande de parole... Madame Burger... Nous sommes tout ouïe.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal aux malentendant-e-s

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Merci, Monsieur le président. Vous vous doutez bien que je ne pouvais pas me taire sur ce sujet... Je commencerai par une première petite précision personnelle, car je sais que plusieurs personnes se sont demandé pourquoi je n'avais pas signé cette motion à l'époque.

Il faut savoir qu'à l'époque la Fédération suisse des sourds, pour laquelle je travaille – pour que ce soit clair pour tout le monde –, souhaitait dans l'idéal que nos débats soient accessibles aux sourds et malentendants à 100%, pour toutes les télévisions, que ce soit par le biais du sous-titrage ou de la langue des signes. Cependant, consciente que les moyens sont limités, elle préférait voir le téléjournal de Léman Bleu sous-titré plutôt que nos débats qui attirent peut-être moins de monde.

Grâce à la nouvelle loi sur la radio et la télévision entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, Léman Bleu sous-titre désormais son téléjournal depuis la première diffusion. Je les en remercie d'ailleurs car, pour la petite anecdote, ils ont été les premiers à le faire en Suisse; ils ont même été plus rapides que les télévisions locales suisses allemandes... Nous aurions effectivement les moyens maintenant, entre Léman Bleu et le Conseil municipal, de sous-titrer nos débats ou, comme le demandait la motion, de les interpréter en langue des signes, afin de les rendre accessibles aux sourds et malentendants. Ce sont des citoyens comme les autres mais qui ne peuvent malheureusement pas les suivre parce qu'ils ne les entendent pas, parce qu'ils ont besoin d'une adaptation.

Vous le savez très bien, vous êtes souvent les premiers à le répéter, l'intégration dans la société passe aussi par la participation au débat politique. Nos discussions n'ont pas duré trop longtemps en commission. Tout le monde a semblé d'accord sur le sujet, d'autant que c'est un élément de notre nouvelle Constitution. Pour rappel, la langue des signes est reconnue par le Canton de Genève. Les autorités ont l'obligation d'adapter leurs discours et leurs informations à toutes les personnes de notre canton. Je ne ferai pas plus long. Si nous pouvions accepter ce texte très rapidement, mes collègues sourds et malentendants vous en remercieraient par avance.

**M. Souheil Sayegh** (DC). Il va de soi que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion. Si vous me permettez une petite remarque en aparté, je lis dans le troisième considérant que «les sous-titres ne suffisent pas à la compréhension des sujets abordés». J'aimerais déjà rassurer nos amis malentendants, même sans les sous-titres, certains sujets sont parfois difficiles à appréhender dans cette enceinte... (*Brouhaha.*)

Il va de soi que c'est quelque chose de nécessaire pour les 800 000 personnes qui souffrent de problèmes d'audition, alors, afin de ne pas prolonger davantage

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

la discussion, nous ne pouvons que vous recommander de soutenir cette motion. Nous nous réjouissons d'ores et déjà que la sonorisation de cette salle s'améliore en 2018, y compris pour nous. Nous aurions peut-être également besoin de traduction en direct... Je vous remercie de votre attention.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (60 oui).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier avec Léman bleu la possibilité de permettre d'ajouter une fenêtre pour la retransmission par la langue des signes des séances du Conseil municipal.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**6. Motion du 4 avril 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb et Souheil Sayegh: «Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève» (M-1283)<sup>1</sup>.**

Considérant:

- la nécessité de maintenir des heures de glace pour les usagers n'ayant pas de professeurs;
- le refus constant du département de la culture et du sport de trouver une solution permettant l'accessibilité du Club des patineurs de Genève à la patinoire pour la pratique du patinage artistique;
- la mort annoncée du Club des patineurs de Genève en cas de maintien de cette décision;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 6230.

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

- le vote de la motion M-1236 en juin 2016 demandant d’intégrer les demandes légitimes des parents d’élèves et des patineurs dans la mise en place du concept de l’école de patinage,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- maintenir les heures de glace attribuées au Club des patineurs de Genève jusqu’en février 2017;
  - poursuivre le partenariat et la gestion commune du temps de glace entre le Club des patineurs de Genève et les professeurs de l’école de patinage.

*Préconsultation*

**M. Simon Brandt (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion fait suite, vous l’avez sans doute vu, à l’article de la *Tribune de Genève* du jour et au document que vous a distribué hier le Club des patineurs de Genève (CPG) et qui vous montre, une fois n’est pas coutume ou plutôt, devrais-je dire, comme la plupart du temps, que le Parti libéral-radical a toujours un coup d’avance (*exclamations*) puisque cet objet a été déposé avant que cela ne sorte dans la presse et avant que le CPG ne vous fasse part de ses plaintes et ne vous décrive la situation actuelle.

Blague à part, je dirais que ce débat n’a pas lieu d’être, et cela pour une raison simple. Vous vous souviendrez de la discussion que nous avons eue en juin l’année dernière sur la réforme de l’école de patinage par M. Kanaan. Il aurait mieux fait, le jour où il l’a initiée, d’aller à la pêche, étant donné tous les problèmes que cela a engendré pour lui. Nous avons accepté ce jour-là une motion qui demandait non seulement que l’on remette un peu d’ordre dans le dossier de l’école de patinage, mais surtout, nous avons demandé que les requêtes légitimes des parents d’élèves et des patineurs soient écoutées dans le cadre de la mise en place de la future école de patinage et du concept qui s’en suivrait. Or, force est de constater que ce message n’a pas été écouté, à tout le moins qu’il a été mal entendu. Je me réjouis cependant d’entendre M. Kanaan nous en expliquer davantage tout à l’heure.

La situation qui pose problème aujourd’hui est la suivante. A la suite de la réforme de l’école de patinage menée par le département de la culture et du sport, le CPG a vu ses heures de glace drastiquement réduites. Auparavant, il bénéficiait de dix-sept heures hebdomadaires, qui étaient à la disposition de ses membres et qui étaient souvent partagées avec les cours des professeurs. Cela permettait à des membres qui ne payaient pas de cours – je n’ai pas besoin de vous l’expliquer – d’observer les élèves qui en suivent, d’observer les professeurs et peut-être ensuite d’avoir envie d’aller plus loin. Quand j’étais petit, lors

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

de mes entraînements de football, je regardais un peu plus loin les joueurs de la première équipe s'entraîner; cela donnait envie et ça nous amenait à prendre exemple sur eux.

Si cette réforme est appliquée, cela ne sera plus possible, puisqu'on limiterait l'accès à la glace à une élite, c'est-à-dire à ceux qui suivent des cours de patinage, à l'exclusion totale, malheureusement, de ceux qui n'en suivent pas auprès des professeurs et qui sont simplement membres d'un club de patinage parce qu'ils prennent du plaisir à faire du patinage, sans pour autant vouloir devenir professionnels ou même suivre des cours.

Cette motion demande donc d'une part que l'on revienne au statu quo ante, c'est-à-dire que le CPG retrouve les heures de glace qu'il avait jusqu'en février 2017, il y a encore deux mois – et je n'ai pas l'impression qu'avant cela fonctionnait mal... Elle demande, d'autre part et surtout, que le partenariat entre le CPG, l'école de patinage et le département de la culture et du sport se poursuive tel qu'il a fonctionné jusqu'à ce jour.

Tout n'était bien entendu pas parfait à l'époque. M. Kanaan a sans doute eu raison de vouloir faire certaines réformes. Il y avait semble-t-il des problèmes à régler, mais ce n'est pas une raison pour changer tout ce qui fonctionnait jusqu'à présent et créer une polémique qui n'a pas lieu d'être, selon moi. Je vous propose le renvoi de cette motion au Conseil administratif, afin que M. Kanaan prenne les mesures qui s'imposent et ramène la sérénité pour la seconde fois dans cette école de patinage. (*Applaudissements à la tribune.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je prie les personnes à la tribune de ne manifester ni leur approbation ni leur désapprobation... Merci. Je fais maintenant voter l'entrée en matière. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Monsieur Sormanni, vous êtes motionnaire, vous avez le droit de parler avant l'entrée en matière... (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Je suis désolé, mais vous n'étiez pas inscrit... Vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que la problématique a bien été expliquée par M. Simon Brandt. Il faut essayer de trouver une solution qui satisfasse les parties. On nous dit toujours que le mieux est l'ennemi du bien. Alors peut-être, Monsieur le magistrat, que vous avez voulu faire le mieux dans tous les épisodes successifs par rapport à ces problèmes de glace et que cela a finalement amené une situation un peu plus confuse. Ce n'était peut-être pas la bonne solution, bien qu'il n'y ait certainement pas eu de mauvaise intention au départ.

Dans un club, quel qu'il soit, d'ailleurs, que ce soit un club de patinage ou autre, il y a toujours une problématique d'émulation pour faire émerger les élèves, les jeunes qui seront à la pointe de leur sport, ici en l'occurrence on parle du patinage artistique. Il faut qu'il y ait une base et, plus la base est large – on l'a vu avec le hockey sur glace à Genève – plus cet engouement fera émerger un certain nombre de personnes qui pourront faire rayonner le patinage.

Ce club est implanté ici depuis de très nombreuses années. Il jouait, joue ou veut surtout continuer à jouer ce rôle de catalyseur. Ensuite, quand les jeunes sont intéressés, quand on voit qu'ils sont doués ils prennent des cours avec les professeurs et essaient d'avancer. Malheureusement, aujourd'hui, ce club n'a plus assez de temps de glace pour pouvoir le faire, mais je crois qu'il faut trouver une solution conjointement avec les professeurs. Je crois qu'avant il y avait des temps de glace pour ceux qui payaient des professeurs et ceux qui ne payaient pas. Il y avait en tout cas une partie commune.

Il convient de trouver une solution de façon que ce club ne disparaisse pas au bout de la course, puisque, s'il n'a plus de temps de glace, il ne pourra plus attirer de jeunes et il ne servira plus de catalyseur pour ceux qui voudront ensuite réussir dans ce sport. C'est la raison pour laquelle il est bon, je crois, de renvoyer cette motion au Conseil administratif, en priant bien sûr le magistrat de trouver une solution ou, plus simplement, de revenir aux solutions qui étaient en vigueur jusqu'au 31 janvier, d'après ce que nous avons appris, de façon à permettre à ce club de continuer à être un catalyseur pour les jeunes qui veulent se lancer dans le patinage puis dans les compétitions de patinage artistique. Ce ne sont que des problèmes organisationnels, il ne s'agit pas d'argent, puisqu'on parle de subventions en nature, de temps de glace octroyé au club. Le Mouvement citoyens genevois soutient évidemment cette démarche. Nous vous invitons, Monsieur le magistrat, à trouver rapidement une solution d'entente avec le club.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Bärtschi, vous n'êtes pas signataire...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (67 oui).

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Dès lors que l'entrée en matière est votée, je peux enfin vous apporter un certain nombre d'éléments sur ce dossier qui génère beaucoup d'émotions. Je tiens aussi à vous dire que vous n'avez pas été correctement informés jusqu'ici – je pèse mes mots – sur ce qui se passe réellement aux Vernets, notamment de la part du club, et je le regrette.

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

J'ai d'abord une remarque préliminaire. Nous manquons de surfaces de glace, respectivement de temps de glace – c'est l'un des rares points où nous serons tous d'accord, je pense. Les Vernets, ce sont deux patinoires, il ne faut pas l'oublier. C'est 240 heures hebdomadaires qui sont réparties dès 6 h du matin afin d'essayer de satisfaire un maximum de besoins, notamment le patinage et le hockey sur glace. Les créneaux sont donc difficiles à obtenir, et c'est un problème de base qui nous conditionne dans cette discussion.

J'aimerais en outre rappeler que nous étions l'année passée dans une situation où il n'y avait pas juste quelques petits problèmes; votre Conseil m'a d'ailleurs demandé de trouver une solution à fin juin. Nous sommes dans une infrastructure publique payée par le contribuable, entretenue par l'argent du contribuable. Vous aviez une situation de grande confusion, où coexistaient sur la glace des gens de niveaux différents, des usagers à titre individuel et des groupes, des personnes qui prenaient des cours, d'autres qui n'en prenaient pas, où même les règles d'accès à la glace étaient ambivalentes, voire très confuses.

Les tarifs n'étaient pas clairs, les conditions auxquelles les enseignants exerçaient leurs métiers ne l'étaient pas non plus. Certains avaient des assistants, d'autres non, qui étaient déclarés ou pas. Et puis il y avait effectivement les fameuses heures mixtes – c'est ce à quoi le club fait référence –, des heures d'enseignement gérées plus ou moins conjointement par le club et les enseignants. Pour la personne qui ne connaît pas le système, c'était particulièrement compliqué, suivant le type de relation qu'entretenait tel ou tel enseignant avec le club. Il y avait aussi des enjeux de sécurité sur la glace. Je ne parle même pas de la rigueur et de la transparence que l'on peut attendre quand on se trouve dans une infrastructure publique.

A partir du moment où j'ai été informé de cette situation en tant que magistrat et que plusieurs tentatives de pousser les acteurs concernés, enseignants et club, à clarifier les choses d'eux-mêmes, puisque je crois à l'intelligence collective et à la bonne foi, ont échoué, il est vrai que j'ai pris les choses en main. Peut-être que cela n'a pas été fait tout de suite de manière idéale. Ce fameux appel d'offres a généré des tensions, et puis vous avez accepté fin juin à l'unanimité de votre Conseil la motion M-1236 nous demandant de trouver si possible un accord par rapport à l'enseignement. La réponse du Conseil administratif vous parviendra tout bientôt.

Cet accord a été conclu en décembre 2016, Mesdames et Messieurs. Nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés au printemps 2016, mais, au lieu d'avoir une école centralisée, nous avons six conventions avec les six enseignants, notamment avec M<sup>me</sup> Gusmeroli et M. Lambiel. C'est une convention claire, transparente, publique, qui permet aussi d'avoir une grille tarifaire validée par le Service des sports. Elle garantit en outre l'accessibilité aux cours, la transparence, la rigueur des comptes, une redevance qui correspond à la pratique,

c'est-à-dire 10% du chiffre d'affaires. On a maintenant une organisation claire de la répartition sur la glace qui garantit la présence d'un maximum de personnes en même temps, mais aussi la sécurité et la qualité du patinage.

Le CPG est un club sportif qui, à l'instar de beaucoup d'autres avec lesquels nous sommes en relation, joue un rôle fondamental à titre bénévole dans la cité et qui, comme la plupart des clubs sportifs, a en particulier deux missions. C'est, d'une part, d'offrir des cours d'initiation à des débutants; le club le fait, il continue à le faire, et je l'en remercie. D'autre part, c'est évidemment de gérer les licences sportives pour ceux et celles qui voudraient faire de la compétition. C'est aussi un rôle du club.

Le club n'a en revanche pas pour mission de gérer de l'enseignement professionnel rémunéré avec de vrais revenus, et encore moins, comme c'est arrivé dans le passé, de prétendre qu'il faut être membre du club pour accéder aux enseignants – il y a peut-être eu des malentendus mais c'est arrivé également – ou pour accéder à la glace des Vernets. Mais je veux bien admettre qu'il s'agisse de malentendus.

Nous avons clarifié les choses. C'est juste, ces heures dites mixtes n'existent plus en tant que telles, car nous avons maintenant un accord direct avec les professeurs. Il est transparent et il fonctionne – vous n'avez d'ailleurs pas eu récemment de remarque de ce côté-là. Il s'agit d'un enjeu de sécurité, de rigueur et de transparence. Cela étant, rien n'empêche le club – je le lui ai dit à maintes reprises – de se tourner vers les enseignants car, je donne totalement raison à M. Brandt, pour quelqu'un qui a envie de s'initier au patinage, c'est évidemment passionnant de pouvoir assister à un cours donné par l'un de ces professeurs. Rien n'empêche donc le club, qui connaît les professeurs, de s'arranger avec eux. Cela doit cependant se faire dans le cadre des accords globaux. Il ne peut pas non plus obliger à quoi que ce soit, ni filtrer les gens qui vont sur la glace ni conditionner l'accès de telle ou telle personne à des cours, comme ça a pu se faire dans le passé.

On est maintenant dans une situation transparente. En tant que service public, c'est la moindre des choses qu'on garantisse des règles du jeu claires à ceux qui veulent faire du patinage. Cela concerne en l'occurrence le choix des enseignants: soit avec des enseignants professionnels, soit, pour les débutants, par le biais de cours donnés par le CPG.

J'aimerais encore relever que nous sommes en contact permanent avec le club. J'ai reçu le comité. Nous lui avons demandé d'essayer d'évaluer les besoins qui ne seraient pas couverts. Nous avons reçu ces données de manière plus précise à la fin de la semaine passée. Nous avons immédiatement organisé une séance de travail. Elle a eu lieu cet après-midi. Je relève d'ailleurs que la présidente n'était pas à la séance avec le Service des sports; elle était encore ici à distribuer des tracts... Je ne suis pas certain que ce soit la bonne manière de défendre les intérêts

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

des patineurs. Nous chercherons des solutions, car ma porte est toujours ouverte; cela étant, si un club – et c’est son droit le plus strict – saisit un parlement de manière aussi forte, la moindre des choses est de l’informer de manière objective et complète. Puisqu’il ne le fait pas, je le fais à sa place. Nous continuerons donc la discussion pour trouver des solutions dans le cadre des créneaux de glace disponibles. Toutefois, cela demande un respect mutuel et une relation de confiance.

S’agissant des invites de la motion, je tiens à dire que le club a toujours des créneaux pour le patinage de base pour ses cours à lui. Il ne bénéficie plus des fameux créneaux mixtes, qui étaient très ambigus et ambivalents et qui conduisaient à des situations qui n’étaient pas satisfaisantes. Quant à la deuxième invite, pourquoi pas, à condition que l’on respecte les accords qui ont été passés avec les professeurs. Comme je l’ai dit, ils garantissent la transparence de ce qui se passe sur la glace. Dans ce cadre-là, nous encourageons évidemment le club à trouver des accords avec les enseignants, pour voir notamment si, lors d’un cours moins fréquenté, on peut peut-être permettre à d’autres patineurs d’aller sur la glace, pour autant bien sûr que les quotas maximums et les règles de sécurité sont respectés.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, le traitement de cette motion ce soir me permet, et c’est positif, de clarifier un certain nombre de choses. Nous continuerons à travailler pour trouver des solutions concrètes. Dans un monde idéal, j’aimerais avoir plus de surfaces de glace, nous les aurons peut-être un jour. A court terme, nous devons nous contenter toutefois de ce que nous avons, et nous ferons au mieux. J’ose cependant espérer que les relations avec le club seront marquées par un peu plus de transparence et de respect mutuel. (*Applaudissements.*)

**M. François Bärtschi** (MCG). Vous parlez de respect et de transparence, Monsieur le magistrat. Ce sont en effet deux éléments qui manquent dans la gestion des cours de patinage à Genève. C’est quelque chose que l’on voit depuis plusieurs mois, déjà parce que vos déclarations ont été complètement mises à mal par l’apparition de certains nouveaux éléments tout à fait objectifs. Ou il y a un problème au niveau de vos services ou c’est au niveau du Conseil administratif. De toute manière, comme c’est le Conseil administratif qui a la responsabilité de l’ensemble, c’est bel et bien votre responsabilité qui est mise en cause, on ne peut pas se cacher derrière certaines réalités.

Vous parlez de la pénurie de périodes de glace pour les patineurs. Mais c’est quelque chose de très ancien déjà! J’ai parlé avec M. Epidin, qui a été champion de patinage de vitesse, sauf erreur, dans les années 1950. Il me relatait qu’à cette époque déjà... (*Exclamations sur les bancs socialistes.*) Je trouve assez honteux de se moquer de personnes qui ont agi pour le sport, qui ont été des bénévoles. Ça

montre le mépris du Parti socialiste envers le bénévolat et le sport. On voit comment vous traitez la population. Vous êtes une bande de privilégiés qui se moque de la population, qui se moque des sportifs, qui se moque des bénévoles. Je le déplore et je vous demande de le transmettre, Monsieur le président, à la personne qui se conduit mal dans cette enceinte. (*Remarques.*)

Pour revenir aux choses sérieuses, la pénurie de périodes de glace pour les patineurs à Genève est une histoire ancienne. C'est difficile à gérer. Il faut le gérer avec doigté, dans le dialogue, et je n'utiliserai pas d'autre qualificatif, car je ne veux être déplaisant envers personne ce soir. Je crois cependant que c'est quelque chose qu'il faut faire et qui n'a pas été fait. Il faut être un peu à l'écoute des bénévoles, des professeurs qui gagnent parfois peu quand on voit leur fiche de salaire et des parents aussi, qui font un investissement en temps et en argent pour que leurs enfants puissent exercer leur passion, trouver peut-être une vocation, se former également dans cette activité. Je crois que c'est quelque chose de très important qu'il faut soutenir. Il faut soutenir les clubs sportifs.

Alors je comprends les difficultés. Il faudrait peut-être une deuxième patinoire... Ce serait peut-être nécessaire, je vais dans votre sens, Monsieur Kanaan. Il faudrait peut-être aussi que le Conseil municipal fasse des choix – le Conseil administratif pourrait d'ailleurs également les faire – pour répondre à cette demande, il y a quand même du talent dans ce domaine. On le voit, un besoin très important se fait ressentir pour toutes ces activités de patinage artistique mais également pour le Genève-Servette Hockey Club. C'est une vaste question. Cependant, je vous en conjure, dialoguez avec ce club parce qu'il est important et qu'il faut lui donner toute la place qu'il mérite.

Je sais que ce n'est pas facile. Je ne serai pas le «y a qu'à»; je ne vous dirai pas «Monsieur Kanaan, vous n'avez qu'à faire ceci». Le Mouvement citoyens genevois attend en tout cas de vous que vous créiez un dialogue avec ce club, que vous l'écoutez, que vous empoigniez vraiment les difficultés, qu'on ne prenne pas trop de décisions autoritaires. C'est en tout cas l'impression que nous avons... J'ose espérer que c'est une fausse impression. Malheureusement, je ne suis pas sûr que vous puissiez me contredire sur ce point. Il y a des difficultés, je ne les nie pas mais, de grâce, soutenez ce CPG. Il le mérite.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Chers collègues, vous avez tous pris connaissance de la lettre du CPG du 3 avril et des doléances qu'elle contient. Pour l'Union démocratique du centre, il est urgent d'agir, afin de sauver ce club et le patinage artistique à Genève.

Après s'être fourvoyé avec son projet d'académie de patinage artistique dirigée par une Française en 2016... (*Protestations sur les bancs de gauche.*)

Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

*Une voix.* Une Française de Suisse!

*M. Pierre Scherb.* ... notre magistrat au sport récidive et s'attaque désormais au CPG, une véritable institution qui existe déjà depuis nonante-deux ans. (*Remarques.*) D'innombrables patineurs artistiques sont passés par ce club, dont notre champion olympique Stéphane Lambiel. Nous avons pourtant l'espoir de l'aider à retrouver le bon chemin avec le vote de la motion M-1236. Hélas, il n'en a rien été. La Ville de Genève a ainsi conclu de nouvelles conventions avec les professeurs de patinage, tout en réduisant les heures de glace dont disposait le CPG de dix-sept heures à cinq heures par semaine.

Il s'agit non seulement d'une réduction quantitative mais aussi qualitative, puisque ce sont justement les heures de patinage les plus prisées qui ont été enlevées. Durant ces heures, il n'y aura dorénavant que les élèves des professeurs qui auront accès à la glace. Tous les autres, c'est-à-dire les patineurs amateurs, adultes, anciens compétiteurs, sont priés d'aller voir ailleurs – mais où, puisqu'il n'y a aucune alternative? Et les compétiteurs sont lésés à leur tour parce qu'ils ont également besoin de pouvoir accéder à la glace à tout moment.

Une autre conséquence de cette décision de réduction des heures de glace du CPG... (*Brouhaha.*) Monsieur le président...

**Le président.** S'il vous plaît... S'il vous plaît... Madame Romano... Prenez votre temps, Monsieur Scherb, n'insistez pas, ça va venir, ne vous en faites pas... Eh oui, Monsieur Mireval, je suis désolé. Poursuivez, Monsieur Scherb.

*M. Pierre Scherb.* Je disais que cette réduction des heures de glace du CPG aura aussi pour conséquence qu'il ne sera plus nécessaire de devenir membre du club pour pouvoir prendre des cours avec les professeurs. Les patineurs venant d'ailleurs auront donc aussi un accès facilité aux Vernets tandis que les patineurs genevois continueraient à ne pouvoir aller nulle part ailleurs. Une situation biaisée comme celle qui existe pour le marché du travail avec des dirigeants étrangers qui envahissent Genève et la Suisse (*exclamations*) tandis que nos dirigeants à nous ne retrouvent plus de travail...

*Une voix.* Raus!

*M. Pierre Scherb.* ... serait ainsi introduite également au niveau du patinage artistique. (*Exclamation de M. Simon Gaberell.*)

**Le président.** Monsieur Gaberell... Oui, vous! Attendez, Monsieur Scherb!

*M. Simon Gaberell (Ve).* Excusez-moi, Monsieur le président. Est-ce que c'est vous qui n'entendez pas les propos de la droite quand on dit «à la niche!»? (*Exclamations.*)

**Le président.** Je suis désolé, je me passe de vos commentaires! Si le Parti socialiste et les Verts ont besoin d'un caucus, sortez et on poursuit le débat! D'accord? Merci. Poursuivez, Monsieur Scherb!

*M. Pierre Scherb.* Merci, Monsieur le président. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi, mais le fait de crier à travers la salle hors micro «*raus!*», ce n'est pas la même chose que de dire «à la niche!». D'accord? (*Exclamations.*) Eh bien oui, c'est facile de faire des commentaires quand on n'a pas de micro. Il faut ensuite les assumer. (*Remarque de M. Pascal Holenweg.*) Je vous laisse choisir, Monsieur Holenweg... Poursuivez, Monsieur Scherb.

*M. Pierre Scherb.* Avec en prime le fait que les contribuables genevois continueront seuls à financer la patinoire. L'Union démocratique du centre s'oppose à cette façon de faire. A noter que la totalité des professeurs s'inscrivent dans cette même logique, sauf un élément étranger. A noter aussi que le CPG devra pouvoir continuer à bénéficier des heures de glace qui lui ont été attribuées jusqu'en février 2018 et non «jusqu'en février 2017», comme c'est mentionné dans le projet de motion.

Nous voulons que le partenariat et la gestion commune du temps de glace entre le CPG et les professeurs de l'école de patinage se poursuivent. Les explications du magistrat ce soir nous ont définitivement convaincus de l'urgence d'agir. Par conséquent, nous accepterons cette motion que nous avons déjà cosignée.

**Le président.** Merci, Monsieur Scherb. Excusez-moi, Monsieur Gaberell, je pense que je vous ai prêté des propos qui n'étaient pas tout à fait les vôtres... Il semble que c'était plutôt ceux de M. Rossiaud. (*Rires.*) Je donne la parole à M. Simon Brandt.

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

**M. Simon Brandt** (LR). Monsieur Kanaan, quand je vous entends nous expliquer votre point de vue sur la problématique, sincèrement je n'ai pas l'impression que nous sommes si éloignés l'un de l'autre. Tout d'abord, vous nous avez dit que la deuxième invite était tout à fait réalisable pour autant que l'on respecte les accords. Je crois que personne ne vous demande ici de remettre en cause des accords conclus de haute lutte avec des professeurs de l'école de patinage.

Par rapport à la première invite, en revanche, je pense que c'est seulement une question de bonne volonté. J'ai de la peine à entendre, en effet, que quelque chose qui fonctionnait bien il y a cinq semaines encore ne puisse brusquement plus aller. Y a-t-il eu des accidents entre des gens qui suivaient des cours de patinage et des gens qui venaient dans le cadre du club de patinage? Non! Y a-t-il eu des problèmes de fréquentation de la patinoire entre ces deux publics? Pas davantage... Bien au contraire! Cela crée une émulation que l'on pourrait qualifier de saine. Vous avez d'ailleurs dit précédemment que c'était un bon exemple pour les jeunes qui suivent des cours ou pour les enfants qui viennent patiner dans le cadre du club de patinage que de pouvoir voir des professionnels s'entraîner juste à côté. Tout fonctionnait donc bien jusqu'à maintenant. Alors encore une fois, pourquoi remettre en cause quelque chose qui a fait ses preuves, alors même qu'on pourrait tout à fait continuer comme avant tout en intégrant une partie des réformes que vous avez faites? Je vous encourage donc vraiment à avoir une attitude proactive sur ce dossier et à laisser le CPG et les professeurs de l'école de patinage fréquenter la glace en même temps.

Un dernier argument me vient d'ailleurs en tête. Quand un club qui s'appelle le Club des patineurs de Genève n'a plus accès à des heures de glace, comment fait-il pour donner des cours de patinage? Quand on joue au football, si on n'a pas de terrain, on peut à la rigueur aller dans un parc, on peut jouer un peu n'importe où. A partir du moment où un club de patinage n'a plus accès à une patinoire, il perd sa raison d'être, avec pour conséquence qu'il se dissout. Je ne pense pas, Monsieur Kanaan – c'est du moins ce que j'ai compris de vos propos – que votre objectif caché soit que le CPG disparaisse. (*Signe d'approbation de M. Sami Kanaan.*) La manière dont vous hochez la tête me confirme que ce n'est pas votre objectif. Je vous enjoins donc vraiment à aller de l'avant dans ce dossier de manière constructive – rendez-vous doit être pris avec le CPG et tout rentrera dans l'ordre. Tout cela, je vous en prie, avec le maintien des heures de glace qui a prévalu jusqu'à maintenant et qui permettait à tout un public non professionnel qui avait simplement envie de s'initier au patinage à la fois d'utiliser les surfaces de glace mises à disposition par la Ville de Genève et d'assister à des cours professionnels.

Si j'allais jusqu'au bout de ma pensée, je serais tenté de vous dire que, si on limite la glace aux seules personnes qui paient des cours, on privatise. Même moi qui suis au Parti libéral-radical, j'ai de la peine avec la privatisation de la glace

au seul profit de personnes qui paient des cours. Vous me direz que les membres du club de patinage paient une cotisation. C'est vrai, mais ils paient beaucoup moins cher que des cours. Donc, sachons raison garder et revenons au statu quo ante, c'est-à-dire à un partage des heures de glace entre les professeurs et le club de patinage.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Khamis Vannini.

*Des voix.* Ah... Ah...

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** J'adore les patineurs... Je vous remercie, Monsieur le président. Cette histoire de patins, c'est à en perdre son latin. Certains ont cédé aux potins et ont pensé que les choses étaient réglées par des interventions pas très adaptées à la situation et émanant de personnes au comportement mutin.

Sans renoncer au butin, je pense qu'on peut laisser au magistrat la possibilité de régler ce problème, puisqu'il ne sera pas réglé comme par magie par des lutins. Les Verts soutiendront le renvoi au Conseil administratif de cet objet, afin que le magistrat trouve une solution qui glissera comme sur du satin.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais je rajouterai quelques mots pour vous transmettre les préoccupations du Parti démocrate-chrétien concernant ce dossier. Il est mis fin à un système qui fonctionnait très bien jusqu'à présent. Nous le regrettons d'autant plus que le patinage artistique est pour les parents d'élèves un sport déjà très coûteux, puisqu'il nécessite des cours privés de façon régulière, du matériel, des frais de déplacement et d'hébergement pour les compétitions. Sachant cela, nous avons été surpris d'apprendre que la nouvelle organisation, décidée aux Vernets, alourdirait une facture déjà importante pour les parents.

Nous pensons que la Ville de Genève devrait favoriser l'accès au patinage artistique pour les jeunes de toutes les classes sociales, en particulier les moins aisées, puisque celles-ci n'auront certainement plus les moyens de se former à ce sport et de faire de la compétition si on ne revient pas au statu quo ante.

Nous sommes également inquiets pour le CPG, dont l'existence est menacée par cette décision, puisqu'on lui enlève l'essentiel de sa mission. Le CPG est actif, on le sait, depuis plus de nonante ans. Il a formé une grande partie de

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

l'élite suisse du patinage. Tous les patineurs artistiques des Vernets sont membres de ce club, qui fait le lien avec l'Union suisse de patinage, qui organise pour les Genevois des compétitions, des qualifications et d'autres événements. C'est aussi grâce à ce club et aux personnes compétentes qui l'ont dirigé que de bons professeurs sont arrivés aux Vernets. Nous pensons que ce club ne mérite pas un tel traitement. Si les patineurs ne peuvent plus s'entraîner librement, cela a été dit, ils quitteront le club, et plus d'un l'a déjà fait. Nous accepterons cette motion, pour ces patineurs qui font la renommée de Genève.

**M. Stéphane Guex (HP).** Je salue, une fois n'est pas coutume, la motion de M. Brandt, qui a effectivement le mérite de mettre les choses sur le tapis et de nous permettre d'en discuter ce soir. J'avais peur qu'on parte dans une foire d'empoigne. On est passé à côté de cette démonstration lamentable; ce sujet vaut mieux que ça. Les gestes amenés par les motionnaires et les paroles du magistrat sont plutôt réconfortants. Je pense qu'on peut se réjouir ce soir – nous l'avons perçu dans les paroles du magistrat – de s'attendre à une issue heureuse. Ne le prenons pas comme une promesse, mais plutôt comme un geste du magistrat envers les partenaires concernés. Renvoyons-lui très vite cette motion afin qu'il règle ce problème en dehors de cette assemblée.

**Le président.** Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Les derniers intervenants seront M<sup>me</sup> Schlechten, MM. Schnebli, Zogg, M<sup>me</sup> Khamis Vannini et M. Kanaan. Madame Albane Schlechten, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Je dois avouer que le groupe socialiste patine un peu sur cet objet. Cela fait quand même un certain temps que nous essayons de comprendre quelle est exactement la nature du conflit autour de cette patinoire. Nous avons entendu différentes versions. Nous entendons aussi notre magistrat qui dit que quelque chose est en cours dans la gestion de ces horaires de glace. Dans la motion, il y a une série de considérants qui nous parlent, comme celui qui évoque la «nécessité de maintenir des heures de glace pour les usagers n'ayant pas de professeurs». Ce sont des horaires libres, si on comprend bien, donc des horaires pendant lesquels on ne serait pas obligé d'avoir un professeur pour accéder à la glace.

Il nous paraît un peu délicat à ce stade de privilégier un organisme plutôt qu'un autre et de trancher sur la façon dont on doit gérer cette patinoire et ces horaires. Nous avons assez envie de renvoyer cet objet au Conseil administratif afin qu'il continue de travailler sur la gestion de ces horaires. Nous rajouterons, si vous le voulez bien, une troisième invite à cette motion. Elle se présente comme suit:

*Projet d'amendement*

«– trouver globalement des heures de patinage libre pour la population».

S'il y a réellement un problème d'accessibilité de manière libre à la glace pour les patineurs et les patineuses de la ville, alors nous demandons au Conseil administratif d'essayer de trouver des horaires d'accessibilité libre à la patinoire des Vernets ou dans les futures infrastructures sportives. Il y a apparemment une demande beaucoup plus large que l'offre proposée par le club ou l'école. Nous ne voulons pas entrer dans les conflits entre ces deux structures, voire dans les conflits personnels, puisque j'entends aussi qu'il y a des conflits entre des personnes, quelle que soit leur origine ou leur façon d'enseigner. Peu importe, nous ne voulons pas entrer dans ces considérations-là. Il nous semble cependant que, si ces conflits sont aussi prenants, c'est qu'il y a un problème d'accessibilité à la glace et qu'il n'y a pas assez d'horaires disponibles pour du patinage libre. Nous vous invitons à accepter cette troisième invite proposée par les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche. Elle demande que le Conseil administratif trouve des horaires élargis qui permettent une accessibilité libre aux structures de patinage artistique ou de hockey. Je ne suis pas spécialisée dans ces domaines, mais je trouve cela malgré tout très beau, et cela mérite d'être développé dans cette ville. Je vous remercie d'accepter cet amendement.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Votre projet d'amendement a été distribué aux chefs de groupes et aux membres du bureau. Il sera soumis au moment du vote.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ensemble à gauche soutiendra le renvoi de cette motion au Conseil administratif. Nous ne sommes pas des spécialistes du patinage minute par minute des temps de glace et de qui peut aller dans la patinoire avec ou sans les profs... J'y étais une fois il y a très longtemps et j'étais plus souvent à quatre pattes que sur deux... Ce n'est pas mon truc! Le fait est que, depuis une année, depuis le début de ce feuilleton de l'école de patinage qu'on a décidé de confier à une championne française, on assiste à une levée de boucliers de certains défenseurs de l'«helvétissitude» – dénomination d'origine contrôlée suisse... Pour finir, on a donc deux écoles de patinage, celle d'un Suisse et celle d'une Française. C'est peut-être bien; cela étant, cette école est visiblement convoitée par trop de gens en même temps.

Je vous assure que le passage en commission des finances du club de patinage auquel j'ai pu assister a eu son effet. Il y a des données incontournables. Les heures où les membres du club pouvaient patiner librement sans devoir payer un instructeur sont passées de dix-sept à cinq heures. C'est une donnée objective.

## Motion: heures de glace du Club des patineurs de Genève

Des dizaines et des dizaines de personnes sont touchées. (*Signes de dénégation de M. Sami Kanaan.*) Le magistrat a beau secouer la tête, ce sont des indices – je vous les transmettrai, Monsieur le président – que j’encourage M. Kanaan à prendre au sérieux. Quand des gens distribuent des tracts à l’entrée du Conseil municipal, quand ils font des pieds et des mains pour se faire entendre, qu’ils envoient des pétitions, qu’ils viennent à la commission des finances, ce sont des indices que quelque chose ne va pas.

Objectivement, c’est vrai, il manque de la place et des heures pour pratiquer ce sport à Genève. C’est aussi un très long débat et c’est encore une autre histoire. Je pense que nous soutiendrons cette motion et également l’amendement demandant que des efforts accrus soient menés – peut-être cela débouchera-t-il sur un soutien encore plus large pour de nouvelles patinoires – parce que cette demande-là est légitime. Il faut la soutenir et il faut que le Conseil administratif œuvre dans le sens d’une meilleure accessibilité. Le sport pour tous, nous sommes pour, à Ensemble à gauche. Nous ne sommes pas pour le sport d’élite, pour le sport cher, pour le sport où l’argent compte beaucoup plus que le sport lui-même.

Prenez ça de cette manière. Votez cet amendement proposant une troisième invite. Soutenons cette motion afin que le dialogue soit encouragé et activé du côté du Conseil administratif. Les membres du club de patinage ne font rien d’autre depuis quelques semaines que de crier haut et fort qu’ils ont besoin d’être entendus, de parler.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois constate que nous sommes confrontés une nouvelle fois à des problèmes avec l’école de patinage de Genève à cause de la gestion du magistrat responsable. Le magistrat, M. Sami Kanaan, est à la tête d’un département budgétivore, on peut le dire, un département composé d’un corps d’éléphant, la culture, et d’une tête de souris, le sport. (*Rires.*) Je suis d’ailleurs assez triste de le constater et j’ai plusieurs critiques à ce propos, car M. Kanaan n’aurait jamais osé toucher la moindre entité culturelle – ça, je peux vous le garantir – et la chambouler comme il l’a fait à l’école de patinage. Je ne vous vois pas en effet faire cela dans un domaine culturel. Vous êtes pro-culture, vous avez soutenu tout ce qui concerne la culture. En ce qui concerne le sport, en revanche, je suis au regret de vous informer qu’on se retrouve une nouvelle fois dans des problèmes.

C’est d’autant plus déplorable que cette école de patinage a formé à Genève passablement de grands champions, avec passablement peu de moyens. Ils ont une sorte d’efficacité au niveau sportif. En tant qu’ancien sportif, j’apprécie de voir des champions, notamment des gens comme Stéphane Lambiel. J’avais cité son palmarès personnel en commission des pétitions lorsque nous avons traité ce sujet. Je vous avais aussi demandé quelle était votre expertise pour chambouler le

patinage comme vous l'avez fait. Je me rappelle très bien de votre réponse, Monsieur le magistrat, elle apparaîtra en tout cas prochainement dans le *Mémorial*; vous m'aviez dit que vous n'y connaissiez pas forcément grand-chose.

Vous ne pouvez pas tout connaître, c'est évident. Cela étant, j'aimerais rappeler que cette école existe depuis un certain temps. Elle a formé de grands champions. Il n'est donc pas normal d'arriver comme ça, au prétexte qu'il y a eu des dysfonctionnements, d'appuyer sur un bouton et de tout chambouler. Ce n'est pas une manière de faire, il faut agir en concertation, surtout que les résultats sont là. Il y a eu des résultats extrêmement bons, extrêmement positifs.

Dans ce cas, ce qu'on doit faire, c'est agir en soutien, faire en sorte qu'il y ait toujours des grands champions, toujours un engouement autour de cette école et qu'elle continue de produire des générations futures de grands champions, des champions du même acabit que M. Stéphane Lambiel. Inutile de rappeler son palmarès, il est vraiment éloquent et sans équivoque. Le Mouvement citoyens genevois vous invite évidemment toutes et tous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à soutenir cette motion.

A titre personnel, je souhaite qu'on règle une fois pour toutes ce problème du patinage, afin de ne pas se retrouver avec un nouveau bouleversement, un nouveau chamboulement dans six mois, où tout serait à nouveau remis à plat et qu'on doive repartir de zéro avec des problèmes comme on en a de nouveau aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Entre-temps, j'ai trouvé une rime pour l'amendement...

**Le président.** On s'en réjouit...

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* D'un problème totalement bénin, on veut encore faire une question de chauvins. Ce n'est pas du tout possible. Ce qui est certain, c'est qu'il faut soutenir cet amendement parce qu'il ouvre l'accès à ce sport à toute la population.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je prends bonne note de votre souhait unanime de trouver des solutions. Je suis évidemment plus que d'accord avec cette volonté que je ne peux que partager. Il faut évidemment aussi pour cela un climat serein et marqué par une confiance et un respect mutuels. J'aimerais redire ici – mes propos n'ont visiblement pas été clairs tout à l'heure – que le CPG n'a pas perdu des heures de patinage pour ses membres. Point.

*Une voix.* S'ils le disent...

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Ce qu'ils ont perdu, c'est la cogestion des heures avec les profs. Nous avons signé début décembre avec les profs un accord qui est directement lié au Service des sports. Cela garantit des tarifs transparents et accessibles pour toutes celles et ceux qui souhaitent prendre des cours plus poussés avec des enseignants professionnels, y compris celles et ceux que vous avez cités. Tout le monde ne le souhaite pas... Cet accord garantit aussi des règles claires. Comme je l'ai dit, on est dans une infrastructure publique, et certains partis d'habitude très chauds sur la transparence, la rigueur, la gestion des deniers publics comme l'Union démocratique du centre devraient s'en féliciter.

Quant à ceux qui aimeraient simplement patiner, il y a des heures publiques de patinage ouvertes à tout le monde. Il n'y en a pas assez, on est d'accord. Les membres du club comme les non-membres peuvent y accéder. C'est normal, puisque ce sont des installations publiques. Et je rappelle les missions du club, qui sont fondamentales et qu'il faut préserver: cela consiste à offrir des cours et à continuer à pouvoir le faire, notamment les cours d'initiation aux débutants. Cela consiste aussi à gérer les licences de ceux et celles qui veulent faire de la compétition. Ils peuvent aussi s'arranger avec les enseignants, s'ils veulent partager la glace pendant les créneaux horaires des enseignants, pour autant que les règles soient respectées. Ils ne peuvent plus diriger les heures des enseignants, et je peux vous assurer que cela garantira l'équité pour les six enseignants que nous avons maintenant et a fortiori pour les élèves. A ce propos, je ne sais pas si c'est intentionnel, mais les courriers ou les tracts que vous avez reçus sont truffés d'erreurs.

Quant au dialogue, nous avons reçu le club à plusieurs reprises. Comme je l'ai dit, dès que nous avons pris connaissance de ses besoins – c'était la semaine passée – une séance de travail a été agendée. Elle a eu lieu cet après-midi. Plus rapide, c'est difficile... Nous continuerons le dialogue, mais il ne faut pas que cela devienne un dialogue de sourds. Il est exclu de remettre en cause les accords que nous venons de passer avec les professeurs, qui ont été signés en décembre pour la saison en cours et la suivante.

Plus largement en ce qui concerne la glace, Monsieur Bärtschi, vous avez raison de dire que ces problèmes ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que la pratique de la glace a nettement augmenté. On a par exemple le projet Genève Futur Hockey, qui n'existait pas à l'époque. Les problèmes se sont aggravés. C'est vrai qu'à l'époque la patinoire n'ouvrait pas encore à 6 h du matin. Nous avons étendu les horaires le plus possible, mais il y a des limites à l'exercice, sauf à faire du vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je ne sais pas si nous y arriverons un jour, je ne l'espère pas car c'est compliqué à mettre en place du point de vue de la gestion du personnel. En tout cas, il est vrai que nous manquons cruellement de glace.

Quant à la politique sportive en général, 95 à 99% du travail sportif se fait par des bénévoles. S'il y a une personne ici qui en est consciente, c'est bien moi. En tant que magistrat délégué aux sports, je le vis au quotidien. Nous soutenons les bénévoles le plus activement possible, comme le CPG et plein d'autres clubs avec qui nous travaillons au quotidien. C'est bien pour ça que nous développons toute une série de mesures de soutien au bénévolat. Nous aimerions alléger la charge administrative et toutes sortes d'éléments qui ne sont pas forcément passionnants et qui rendent difficile la vie des clubs. Nous leur mettons à disposition des installations. Nous leur mettons aussi à disposition un appui pour les manifestations, qui est précieux. Avec l'immense majorité des clubs, ça se passe bien.

Pour terminer, oui, nous allons continuer le dialogue, mais j'aimerais aussi qu'il n'y ait pas d'erreurs «accidentelles», entre guillemets, mais je crains qu'elles ne le soient pas entièrement; j'aimerais effectivement qu'on ne raconte plus qu'on leur a supprimé quoi que ce soit... Les gens qui veulent patiner sans aller vers un enseignement professionnel peuvent évidemment le faire totalement librement, au simple tarif d'entrée à la patinoire; plus accessible que ça, on ne peut pas, et cela continuera ainsi.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, M. Simon Gaberell et M<sup>me</sup> Brigitte Studer est refusé par 37 non contre 31 oui (2 abstentions).*

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 53 oui contre 16 non (1 abstention). (Applaudissements.)**

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- maintenir les heures de glace attribuées au Club des patineurs de Genève jusqu'en février 2017;
- poursuivre le partenariat et la gestion commune du temps de glace entre le Club des patineurs de Genève et les professeurs de l'école de patinage.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

**7. Motion du 4 avril 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet et Patricia Richard: «Qu'il lâche le pinceau au profit du marteau (pour un saut qualitatif en matière d'aménagements cyclistes)!» (M-1284)<sup>1</sup>.**

Considérant:

- les évolutions et tendances en matière de mobilité en Ville de Genève entre 2000 et 2010 (source: le microrecensement mobilité et transports – MRMT):
  - déplacement mobilité douce: de 43% à 52% (évolution de la part modale)
  - déplacement transport individuel motorisé: de 40% à 29% (idem);
- l'initiative municipale «Pour la réalisation de pistes cyclables» approuvée par 82% des citoyen-ne-s en 1989;
- la loi sur la mobilité douce entrée en vigueur en 2011 suite au vote populaire de l'initiative 144 et fixant l'objectif d'aménager en huit ans des pistes cyclables (structurées, continues, directes et sécurisées) sur le réseau de routes primaires et secondaires;
- la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée par le peuple le 5 juin 2016, qui donne la priorité à la mobilité douce dans les centres urbains;
- le plan directeur communal 2020, sa priorité N° 5 («une ville responsable»), son indicateur 5.1 («taux d'avancement du programme d'aménagements cyclables») et sa fiche d'action A14 («réseau et stationnement cyclable»);
- le rapport 114 de la Cour des comptes (mars 2017) intitulé «Evaluation de la politique de mobilité douce» et notamment les constats suivants:
  - seuls 9% (soit 11 km) des aménagements cyclables en ville de Genève sont des pistes cyclables (contre 59% d'aménagements en zones 20 km/h et 30 km/h, les moins dangereux pour les vélos);
  - les deux tiers des points noirs (zones les plus dangereuses pour les cyclistes) concernent la ville de Genève, tout comme les sept secteurs les plus critiques sous l'angle des statistiques accidents;
  - les compromis passés entre les magistrats de la Ville et du Canton, à l'image scandaleuse de la route de Malagnou.
- le nombre d'accidents mortels dont sont victimes chaque année les cyclistes sur les routes genevoises,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 6231.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- considérer comme une priorité politique l'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève;
- résoudre les points noirs du réseau municipal en matière d'aménagements cyclistes;
- rendre systématiquement publiques les prétendues décisions cantonales interdisant ces aménagements;
- mettre en œuvre, pour ce qui concerne la Ville de Genève et dans les meilleurs délais, les mesures annoncées par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (cent mesures pour une «mobilité cohérente et équilibrée»).

*Préconsultation*

**M. Grégoire Carasso** (S). Alors que d'autres villes de Suisse, je vous le disais hier, rivalisent d'ingéniosité pour développer les pistes cyclables, pour sécuriser les trajets des vélos, la Ville de Genève, elle, pédale dans le vide. C'est ce que nous dit le dernier rapport d'évaluation de la Cour des comptes publié il y a tout juste deux semaines et qui est à l'origine de cette motion, portée par une majorité de groupes de cette enceinte.

Plutôt que de partir dans un long développement, je pense qu'il est utile, puisque ce rapport était adressé à l'Etat de Genève, de lire ce qui concerne spécifiquement la Ville de Genève. Vous comprendrez en ce sens, Monsieur le président, la volonté du groupe socialiste, avec d'autres, de vous proposer cette motion en vous demandant qu'elle soit votée sur le siège et renvoyée directement au Conseil administratif. Nous souhaitons ainsi faire écho au travail de fond entrepris actuellement en commission de l'aménagement et de l'environnement et le soutenir.

Je voulais vous lire la conclusion du rapport de la Cour des comptes en page 35. Je vous rassure, c'est relativement bref, mais je pense que c'est explicite. Je cite: «Les aménagements en ville de Genève sont principalement réalisés sur le réseau de quartier, jugé moins dangereux. Ils constituent dans la grande majorité de la bande cyclable qui est considérée comme un type d'aménagement beaucoup moins sécurisé que de la piste cyclable.» La bande cyclable, c'est ce que la Ville de Genève fait sur des kilomètres et des kilomètres lorsqu'elle donne un coup de peinture, parfois en sens inverse des voitures, le plus souvent au côté des voitures et des autres usagers de la chaussée. Je poursuis: «En outre, la possibilité donnée aux cycles de partager le trottoir avec les piétons donne un sentiment d'insécurité aux piétons et représente un risque d'accident.» Lorsque l'on sait la proportion d'aménagements où l'on impose aux cyclistes et aux piétons de cohabiter, alors

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

que les risques sont bien connus, c'est un élément de conclusion important à souligner. Le rapport conclut ainsi cette partie spécifique à la Ville de Genève: «Enfin, les nombreuses discontinuités du réseau cyclable sont dangereuses et freinent l'utilisation du vélo. Pour toutes ces raisons, la qualité des aménagements en ville de Genève est jugée insatisfaisante.»

De prime abord, chers collègues, à la lecture des statistiques de la Ville de Genève en matière d'aménagements cyclistes, ça paraît joli. Les deux tiers du réseau sont équipés pour les vélos. Or, si nous appelions, dans le titre de cette motion, à un saut qualitatif, c'est bien parce que l'écrasante majorité des aménagements sont situés en zone 20 ou en zone 30 et que ce sont des bandes cyclables. Nous devons prendre conscience de cette réalité-là – c'est le vœu des motionnaires – et M. Pagani devrait en prendre conscience.

Il ne suffit pas, en effet, de prendre le pinceau. Nous appelons à l'utilisation d'outils plus conséquents, tel que le marteau. On aurait pu en citer d'autres pour faire référence à un autre imaginaire, et nous savons que le magistrat Rémy Pagani sait être particulièrement militant sur des dossiers qui lui tiennent à cœur, puisque nous le retrouvons régulièrement dans la presse pour dénoncer telle ou telle politique cantonale.

Or, les lecteurs et les lectrices des quotidiens genevois doivent s'en rendre compte, M. Pagani prend-il régulièrement position pour dire qu'il est scandaleux que l'Etat de Genève lui refuse des aménagements? Franchement, je n'ai pas souvenir de telles déclarations. Il y en a eu par exemple sur le régime zone 20 ou zone 30 en face du pont Wilsdorf, en face de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Sur plein d'éléments, nous saluons la capacité du magistrat – qui brûle d'impatience de s'exprimer, nous le comprenons – de prendre position en faveur de la mobilité douce. Dans cette perspective, cependant, les cyclistes et les aménagements pour les vélos sont le parent pauvre. Le rapport de la Cour des comptes le met somme toute bien en évidence – et ce sera ma conclusion – lorsqu'il dit qu'«en ville de Genève, la majorité des projets conflictuels sont réglés par voie de compromis entre les magistrats de la Ville et du Canton».

On nous explique régulièrement que, si rien ne se fait qui soit de qualité en matière de pistes cyclables en ville de Genève, c'est parce que le Canton ne le permet pas. Nous aimerions que ces propos très hypothétiques soient documentés, puisque, pour notre part, nous sommes plutôt convaincus qu'il manque une réelle volonté politique de la part du conseiller administratif en charge de prendre à bras le corps la problématique de la dangerosité pour les cyclistes de Genève.

Je ne vous rappellerai pas les statistiques sombres. Ces dernières années, deux cyclistes en moyenne sont tués sur les routes genevoises chaque année, et il y a de très nombreux blessés graves et légers. Ce type de gestion à la légère du sort des cyclistes, alors que c'est un développement de mobilité qui nous paraît

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

fondamental pour mieux vivre à Genève, manque de soutien politique en Ville de Genève. Les petits compromis tels que celui concernant la route de Malagnou ne nous paraissent juste pas satisfaisants. Il s'agit en l'occurrence de cette piste cyclable qui a finalement été abandonnée, d'entente avec le Canton, au profit d'une cohabitation sur le trottoir de cyclistes et de piétons.

Nous en avons marre, c'est le message que nous souhaitons faire passer. Nous en avons marre et nous voulons que le réseau cyclable soit développé et aménagé pour sécuriser les vélos. Nous souhaitons également que tous les points noirs qui se situent essentiellement sur le territoire de la ville de Genève soient rapidement solutionnés. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 52 oui contre 14 non (2 abstentions).

**Le président.** Je donne maintenant la parole à celles et ceux qui la demandent. Monsieur Pagani, vous souhaitez ouvrir le débat? Vous avez la parole.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un certain nombre de choses doivent être rétablies avant de discuter. Je suis toujours ouvert à la discussion et je pense comme vous qu'il y a encore bien à faire sur les pistes cyclables. Cependant, Monsieur Carasso, vous auriez pu citer complètement le rapport de la Cour des comptes, au moins par honnêteté intellectuelle.

Je cite la page 41 de ce rapport: «Il arrive dès lors qu'un projet communal ne puisse être concrétisé parce qu'il ne répond pas aux priorités de la politique cantonale ou aux normes en lien avec les gabarits à disposition. Le projet peut être alors préavisé négativement par la Direction générale des transports (DGT). En effet, la Ville de Genève ne peut émettre que des propositions.» Je poursuis parce que je trouve que c'est intéressant: «La plupart du temps, elles se heurtent – les mots viennent des juges de la Cour des comptes, pas de moi – aux contraintes imposées par la politique cantonale en matière d'écoulement du trafic individuel motorisé et sont, de ce fait, régulièrement refusées par l'autorité compétente.»

Monsieur de Kalbermatten, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, vous avez un conseiller d'Etat, M. Luc Barthassat. Vous pourriez au moins, par équité de traitement, vu celui que vous allez me faire subir ce soir, aller aussi lui tirer les oreilles... Je poursuis, parce que la Cour des comptes en rajoute une couche: «Toutefois, il arrive aussi que le projet soit accepté par le Canton qui délivre l'autorisation de construire mais que le projet ne puisse finalement pas se concrétiser par manque de convergence avec les priorités politiques du Canton.»

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

*(Remarque de M. Grégoire Carasso.)* Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Carasso... Cela veut dire qu'on m'autorise des réalisations, ce dont je suis tout content mais que, lorsque j'arrive sur le chantier, on me dit: «Non, exclu, passez ailleurs avec vos pistes cyclables. Nous, ce que nous voulons faire, ce sont des ondes vertes. Cet après-midi encore, j'ai sauvé un passage pour piéton à côté du parc Trembley, entre l'école Trembley et le secteur de la Forêt. M. Luc Barthassat, enfin ses services – je ne veux pas encore lui faire de mauvais procès – voulait le supprimer. Vous pouvez aller voir, il voulait supprimer le feu qui permet aux piétons de passer. On en est là, Mesdames et Messieurs.

Alors moi, je veux bien que vous refassiez mon «procès» entre guillemets, alors même que la commission en charge, la commission de l'aménagement et de l'environnement, a décidé d'employer une autre méthode et d'écouter ce que j'avais à dire à propos de nos programmes et de ce que nous essayons de faire avant d'en tirer des conclusions, ce qui me paraît évident. Là, vous voulez absolument me flinguer... Enfin, je ne comprends pas le raisonnement, je ne vois pas où on en est.

En plus, vous en rajoutez une couche lorsque vous m'accusez de ne pas monter au front. Je vous rappelle que je suis en litige devant les tribunaux contre l'Etat – j'espère avoir une réponse assez rapidement de la juge – car il veut faire passer la police, les ambulances, les taxis sur les lignes de bus... Les vélos y sont déjà, ils ne posent pas de problème. En plus de cela, il veut y faire passer les scooters... *(Brouhaha.)* Voilà, Monsieur Carasso, je veux bien qu'on commence à discuter des pistes cyclables, mais posez au moins les choses telles qu'elles sont plutôt que de les convertir à votre sauce.

**M. Simon Gaberell** (Ve). Je salue tout d'abord cette motion du Parti socialiste, que bien évidemment nous soutenons. Elle fait suite à quatre motions que nous avons déposées avec le groupe Ensemble à gauche au début de cette année et que nous étudions en ce moment même à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Ces quatre motions demandent des choses très simples. Elles demandent par exemple d'améliorer la signalétique pour les vélos. Elles demandent de recenser les points noirs en ville de Genève, d'augmenter la densité du stationnement, de l'améliorer. Elles demandent encore de faciliter la mise en place de mesures très simples, par exemple le tourner à droite, et elles demandent d'améliorer les informations que nous avons en matière de flux et d'itinéraires à vélo en ville de Genève. Monsieur Pagani, j'entends bien et je connais bien les difficultés que vous pouvez avoir avec le Canton. Il me semble néanmoins que toutes les mesures que je viens de citer sont tout à fait réalistes et réalisables en Ville de Genève et sur le court terme.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

D'autre part, nous demandons une deuxième chose. Nous demandons un plan d'action et nous demandons une stratégie. Et je crois que c'est là où le bât blesse depuis des années. Cela fait dix ans peut-être que vous êtes au Conseil administratif, Monsieur Pagani, or nous n'avons toujours pas en Ville de Genève de plan directeur communal de mobilité douce ni de plan d'action pour la mobilité douce ou le vélo. Nous n'avons toujours pas de stratégie ou de priorité en matière de parcours sécurisés continus qui permettent aux vélos de traverser la ville. Cela n'existe pas. Et cela n'a rien à voir avec le Canton, Monsieur Pagani! C'est totalement de votre responsabilité, mais vous n'avez rien entrepris à ce sujet, je suis désolé de vous le dire.

Oui, vous déclarez qu'il y a 122 kilomètres de route qui sont aménagés en ville de Genève; 60% des voiries sont concernés. Quelle proportion est en parcours sécurisé continu? Dix pour cent. Le reste est soit en zone 30 soit en zone 20. Cela signifie que ce ne sont pas des aménagements spécifiques pour les vélos. Cela signifie que ce sont des réseaux de quartier, lesquels sont déjà les réseaux les plus sûrs pour les vélos. Cela ne concerne ni les réseaux primaires ni les réseaux secondaires, là où justement c'est le plus dangereux pour circuler à vélo en ville de Genève.

Cela signifie que, depuis dix ans, on ne veut pas adresser le problème du vélo en Ville de Genève. On ne veut pas permettre aux cyclistes de traverser la ville en toute sécurité. Si le Canton met effectivement les bâtons dans les roues de la Ville de Genève et n'autorise pas une circulation fluide, indiquons aux vélos où ils doivent passer! Pourquoi n'a-t-on pas de signalétique claire qui leur indique: «Là vous ne pouvez pas passer, tournez à droite!» Ou «voilà comment vous pouvez aller en gare Cornavin...» Ça, ça n'existe même pas! Ça ne doit pourtant pas coûter des millions de francs! Ça me semble très simple à mettre en place, mais cela n'est pas fait par la Ville de Genève.

Donc, Monsieur Pagani, je suis désolé, à un moment donné il faut lever la tête du guidon, car on est vraiment en roue libre! On est en roue libre depuis des années sur cette question. Nous en avons discuté en commission de l'aménagement et de l'environnement de manière effectivement un peu plus sereine, là on est en plénière, mais je suis désolé de le dire, 70% des points noirs sont en ville de Genève. C'est énorme, Monsieur Pagani, c'est énorme! Alors n'allez pas me dire que c'est seulement du fait du Canton qui ne vous permet pas d'agir correctement, d'autant que, puisqu'on est dans les chiffres, 52% des déplacements en ville de Genève se font en mode de mobilité douce. Cela signifie que la majorité des déplacements en ville de Genève se font au moyen de la mobilité douce, dont seulement 10% sur des parcours sécurisés et continus.

Excusez-moi de vous dire que c'est un problème. Le bât blesse, et je ne sais pas ce que fait la Ville de Genève à ce propos. Alors, venir nous dire que vous mettez tout en place pour le vélo, c'est quand même un peu fort de café. Certes, vous avez des difficultés, certes le Canton n'a pas aujourd'hui, avec son

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

magistrat, de politique que l'on pourrait qualifier de soutenante pour la mobilité douce. Cela, je crois, tout le monde est prêt à vous l'accorder. Mais cela fait dix ans que vous êtes là. Il n'y a toujours pas de plan d'action, toujours pas de priorité, toujours pas de stratégie. Il me semble qu'il y a quand même un gros souci, Monsieur Pagani, au niveau de la mobilité douce et de votre département. (*Applaudissements.*)

*Une voix.* Excellent!

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)*

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Que dire de plus après ce magnifique plaidoyer? Le Parti démocrate-chrétien est très fier d'avoir coécrit cette motion – et je tiens encore à remercier le Parti socialiste –, d'y avoir rajouté la référence aux 100 points de mobilité présentés par le département d'Etat et également d'avoir initié le projet de délibération PRD-124 en faveur des 8 millions de francs afin de réaliser l'initiative populaire cantonale 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» sur la commune de Genève.

Nous sommes donc très fiers d'avoir œuvré sur cette motion-ci, en y rajoutant une invite supplémentaire en ce qui concerne les mesures annoncées par l'Etat. Une grande majorité des 100 points concerne bien entendu la ville de Genève. Ils permettent d'avoir une vision globale de la mobilité et pas uniquement des pistes cyclables, puisque c'est bel et bien ce qui est en jeu en ville de Genève. On parle d'ondes vertes sur la route de Malagnou, on parle de pacifier les différents quartiers de notre cité, par exemple les Pâquis, la Servette, les Délices, la Jonction. On parle aussi de fluidifier le trafic, motorisé également, à la hauteur de la route de Malagnou et du croisement de l'avenue Théodore-Weber. On parle enfin de jaloner les pistes cyclables sur notre commune de façon correcte ou d'y augmenter les stationnements vélos, qui manquent passablement, comme vous le savez. On parle de mettre en œuvre un service d'auto-partage, et nous avons parlé hier, je crois, des scooters électriques. C'est aussi une politique amenée par la DGT en ce moment; il s'agit en l'occurrence d'augmenter le partage de ces scooters électriques en libre-service. Il y a enfin ce dossier serpent de mer qui attend depuis des années en Ville de Genève: les vélos en libre-service et l'aménagement de stations sur notre commune.

Avec cette motion qui demande une mise en œuvre immédiate ou dans les plus brefs délais, nous aurons enfin un vrai plan de mobilité qui ne concerne pas uniquement les pistes cyclables mais tous les flux de mobilité que nous pouvons

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

avoir en ville de Genève. Je ne peux donc que vous encourager, chers collègues, à l'accepter. Et encore merci pour vos encouragements.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Mesdames et Messieurs, que dire de cette motion, si ce n'est qu'elle est sans doute la plus écologique que j'aie vue depuis six ans? La plus écologique d'une part parce qu'elle se bat pour le vélo – et c'est pour aller dans ce sens que nous l'avons votée –, et d'autre part parce qu'elle est recyclée à 90%, 95% (*rires*) des autres motions que nous sommes actuellement en train de traiter en commission. Ce texte est exactement le même. Deux des invites sont exactement les mêmes que celles que nous sommes en train de traiter. A ces quatre motions que l'Alternative avait déposées cet automne s'ajoute d'ailleurs une cinquième, la motion M-1130, «Respectez les pistes cyclables». Elle avait été déposée par M. Gomez, en tout cas avec M. Gomez comme premier signataire. En plus de cela, nous traitons actuellement la proposition du Conseil administratif PR-1208 sur le U cyclable.

Comme les autres commissaires à l'aménagement qui sont en train de traiter ces cinq motions et cette proposition, j'ai eu l'impression de faire du vrai travail. J'ai également eu l'impression que nous pouvions discuter avec l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical, l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien, et que nous arrivions à faire avancer des choses. Si nous revenons en séance plénière avec un avis fort en ayant fait avancer les choses entre nous, en nous étant compris, nous serons effectivement bien placés pour demander au Conseil administratif de faire avancer les choses et nous aurons également les relais pour atteindre le Conseil d'Etat ou le conseiller d'Etat M. Barthassat afin que les choses avancent.

Nous sommes donc vraiment sur la bonne voie. C'est pourquoi je regrette beaucoup le ton un peu politicien qui certains ont utilisé pour dire tout le mal qu'ils pensent de M. Pagani. Vous le savez, je suis un des auteurs des quatre motions, je suis donc convaincu qu'on peut faire plus, mieux et rapidement pour le vélo. Je ne pense cependant pas que c'est dans la polémique, dans des espèces d'invites de ce genre qu'on y parviendra: «rendre systématiquement publiques les prétendues décisions (...)». Rendre publiques des prétendues décisions... Je ne sais pas où vous êtes allés les chercher...

J'aimerais d'ailleurs faire remarquer que, à part M<sup>me</sup> Patricia Richard, qui a signé cette motion, et cela me réjouit effectivement de voir qu'une libérale-radical signe une motion qui inscrit l'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève comme une priorité politique, les autres membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement – MM. Carasso et Alain de Kalbermatten n'y siègent pas, M<sup>mes</sup> Albane Schlechten et Marie-Pierre Theubet non plus –, quatre socialistes, deux démocrates-chrétiens et un Vert, n'ont pas signé ce papier.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

Je crois donc que nous sommes d'un côté en train de faire du bon boulot mais que de l'autre nous assistons ce soir à quelque chose d'extrêmement politico-politicien. Je le regrette car, je le répète, je veux l'affirmer, j'ai vraiment l'impression cette fois que nous faisons en commission du travail interpartis de qualité en nous écoutant et en essayant de faire avancer les choses.

Il y a une seule chose réellement intéressante dans cette motion, puisque même le rapport de la Cour des comptes que j'ai lu aussi avec beaucoup d'intérêt ne nous a pas appris grand-chose. Je suis cycliste, je connais ce dont ils nous parlent. Ils nous disent que les points noirs sont en ville de Genève... Oui, les points noirs sont en ville de Genève. Il y a plus de chance qu'ils soient en ville de Genève qu'à Meinier, quand même, réfléchissez... Il y a quatre recommandations à la fin du dossier. A chaque fois, qui est responsable? Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Il y a donc une seule chose que je trouve intéressante, et c'est la raison pour laquelle nous sommes entrés en matière et qu'il ne faut pas, je pense, renvoyer cette motion au Conseil administratif, d'autant que MM. de Kalbermatten et Carasso ont l'habitude de nous dire que les motions ne servent à rien, puisque le Conseil administratif s'assoit dessus... Croyez-vous réellement que M. Pagani va réunir son staff demain matin pour lui dire «on y va les gars!» parce que nous aurons accepté cette motion ce soir? J'ai un doute. Je crois plutôt que c'est en parvenant à faire un vrai boulot, avec une réflexion, que nous représenterons une force politique et que nous pourrions faire avancer les choses.

La chose intéressante donc, c'est la dernière invite: «mettre en œuvre, pour ce qui concerne la Ville de Genève et dans les meilleurs délais, les mesures annoncées par le DETA (100 mesures pour une «mobilité cohérente (...)). Il y en a en fait cent deux. Nous pourrions quand même juste les étudier! Nous n'allons pas donner un blanc-seing pour 102 mesures, Mesdames et Messieurs! Je m'excuse, mais une des mesures demande l'«ajustement et le rééquilibrage des tarifs Unireso». Cela demande quand même qu'on nous explique ce qu'on veut dire! Une autre mesure prône «des centres urbains apaisés mais accessibles» grâce à «des axes routiers structurants» garantissant la fluidité. (*Rires.*) Moi, je ne sais pas ce que ça veut dire, et j'aimerais bien le savoir...

Nous avons décidé d'entendre M. Barthassat et ses services. Je ne sais pas s'il viendra en personne. La dernière fois que nous avons traité la motion M-1130 de M. Gomez, nous avons décidé que nous entendrions les services de l'Etat. Si nous renvoyons cette motion-ci à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous pourrions profiter de leur visite pour leur demander de nous expliquer ces 102 points. Ce serait extrêmement profitable pour tout le monde dans cette enceinte, d'autant que, dans sa présentation à la presse, le DETA a conclu: «La concertation se poursuit avec le plus grand nombre et pour tous les modes de transport.» Je crois donc qu'il faut aller dans le sens de la concertation.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

Renvoyer ceci au Conseil administratif ce soir ne fera pas avancer le *schmilblick* d'un centimètre. Par contre, j'en suis convaincu, ces motions auront un effet grâce au travail que nous sommes en train de faire en commission et aux conclusions que nous soumettrons en séance plénière. Nous avons déjà toutes et tous critiqué en commission la proposition que M. Pagani a présentée. Nous lui avons demandé de faire des corrections et de revenir avec. Le travail se fait, nous avançons. Je crois que nous sommes sur la bonne voie et que c'est comme ça que nous y arriverons, ce n'est pas en disant à M. Pagani pour la dixième fois qu'il est sur la mauvaise voie. C'est à nous d'avancer. Je vous demande de renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, de manière que nous puissions le traiter d'une manière intelligente.

**Le président.** Merci, Monsieur Gisselbaek. Nous avons bien noté votre proposition de renvoi en commission.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, je ne suis pas loin de partager les propos de mon collègue Morten Gisselbaek. Nous avons actuellement en commission une proposition et cinq motions. Vous me permettrez quand même de vous en rappeler les intitulés, qui sont souvent poétiques: «Respectez les pistes cyclables!», «Circulation à vélo: un coup de peinture ne suffit pas!(...)», «Encourageons la pratique du vélo en ville!», «Recenser les points noirs piétons et vélo en Ville de Genève», cela doit vous dire quelque chose. Enfin, la cinquième motion s'intitule: «Utiliser les voitures stationnées pour mieux sécuriser les trajets cyclables». Elles sont toutes signées par M. Carasso, par M. Gaberell, par tous nos collègues attachés à la défense de la mobilité douce et de la pratique du vélo.

Elles nous posent des problèmes, je ne vous le cache pas, dans leur traitement même en commission, car nous ne sommes pas loin d'être submergés. Est-ce qu'on les traite en groupe? Ou séparément? Nous recevons des auditionnés, nous ne savons plus trop de quel objet on parle... Nous allons diablement nous amuser lorsqu'il faudra sortir les rapports! Groupe-t-on tout cela? Va-t-on les voter séparément?

Aujourd'hui, vous nous présentez une nouvelle motion. A mon avis, elle est redondante, puisque, je vous ai lu les intitulés, on revient à peu près sur les mêmes sujets. Tout cela relève un peu de l'absolutisme, c'est-à-dire de cette défense indiscutable et qui doit être indiscutée de l'utilisation du vélo en ville.

Elle est en constante augmentation, personne ne le nie, on doit en tenir compte. J'entends que le nombre d'usagers du vélo a quadruplé en quelques années. On se rend compte aussi que le trafic n'est pas constitué que de mobilité douce ou, inversement, que de trafic routier. Cela étant, ne traiter que l'un et pas l'autre comme la gauche nous oblige à le faire en ce moment ne va pas, et c'est la raison

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

pour laquelle nous nous sommes opposés à l'entrée en matière de ce texte et que nous opposerons également à son traitement.

Je voudrais d'ailleurs attirer votre attention sur deux ou trois chiffres qui, à mon avis, expliquent à eux tous seuls la situation dans laquelle Genève se trouve. Depuis 2011, nous avons chaque année grosso modo 3000 voitures supplémentaires. En 2016, ce chiffre a explosé, et nous voilà à 6465 nouvelles immatriculations. La gauche et les Verts ont beau jeu de nous dire que la pratique de la voiture, du vélomoteur et de la moto est en baisse proportionnellement au nombre d'habitants. Je dis bien proportionnellement car, en chiffres purs, ce sont des milliers de voitures supplémentaires qui circulent sur nos routes. Or, que fait-on pour apaiser, faciliter la circulation, qui est souvent professionnelle? Absolument rien. On se concentre uniquement sur les vélos. C'est là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui nous est proposé. On ne peut pas traiter seulement la mobilité douce et oublier la circulation routière. L'un et l'autre passent par les mêmes routes, des routes qu'on ne peut évidemment pas élargir.

On en arrive à la réflexion qu'à Genève ces mêmes milieux – la gauche en l'occurrence – ne veulent rien entendre de nos appels au secours lorsque nous leur disons «faites attention, on est à Genève devant une immigration massive»: 8000 personnes supplémentaires en 2015, 3000 de plus en 2016... Ces gens viennent aussi avec leurs voitures, pas seulement avec leurs vélos, et ils viennent évidemment «polluer» entre guillemets nos routes, gonfler le trafic. Ils viennent aussi, ma foi, diminuer notre qualité de vie... Plus on sera nombreux à Genève – et je vous attends au contour, au contour routier... – plus ce sera absolument impossible d'augmenter la qualité de la vie, puisque la population augmente sans cesse, alors que les voies de circulation, elles, ne sont pas élastiques.

C'est donc un gros problème et cette motion n'arrange évidemment rien. Il faut en tenir compte, on ne pourra pas vivre plus nombreux pour vivre heureux, c'est évident. On est d'ailleurs en train de déséquilibrer nos libertés personnelles. Je me permets de vous rappeler que le libre choix de notre moyen de transport est constitutionnel. Or, vous demandez de faire de la mobilité douce une priorité politique. Ce n'est à mon avis pas acceptable parce que cela ne tient pas compte de l'équilibre constitutionnel et de cette liberté de choix de notre moyen de transport, sauf évidemment à embouteiller totalement à la fois la ville et le canton, puisque la population augmente sans cesse. Cela nous obligera, on peut difficilement imaginer le contraire, à passer aux déplacements à pied. Je ne songe même pas aux transports publics, puisque, à un moment donné, les transports publics ne pourront pas non plus répondre à la demande. Nous devons tous aller à vélo, c'est tout ce qu'on y gagnera.

J'aimerais bien, au contraire, que notre réflexion nous porte à envisager l'ensemble du problème. Je parlais d'absolutisme chez les auteurs de cette motion précisément parce qu'on ne peut résoudre le problème de la mobilité

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

à Genève que par une seule solution. Il faut prendre l'ensemble du problème. Cette motion finira peut-être sur le bureau du Conseil administratif ou peut-être en commission, mais elle ne changera guère cette problématique. Soit elle ne risque que d'embouteiller – c'est le propos de ce soir – la commission, soit M. Pagani en fera ce qu'il pourra en faire. Et sans préjuger de savoir si c'est sa faute ou si c'est celle de Luc Barthassat, et s'il y a effectivement une absence de volonté de résoudre ces problèmes, on s'aperçoit bien que problèmes il y a mais que ce n'est pas seulement en favorisant politiquement le vélo qu'on les résoudra.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, je suis en définitive assez content que nous ayons ce petit débat intermédiaire entre les discussions que nous avons en commission par rapport à ce qui m'est reproché aujourd'hui, d'autant que je ne suis pas certain que celles et ceux qui me font la critique de ne pas avoir de stratégie se soient reportés au plan directeur communal adopté par ce plénum et qui contient un certain nombre d'orientations très précises que nous suivons depuis 2007.

Certains politiciens ont de la peine à faire leur bilan. Moi je n'ai aucun problème à faire le bilan de mon activité en ce qui concerne les pistes cyclables, car il est là depuis dix ans. Depuis dix ans, en effet, depuis 2007, nous faisons des statistiques sur les ponts de la ville de Genève. Cela s'appelle des portails. On compte le nombre de vélos qui passent sur nos ponts, c'est assez simple, vous trouverez les chiffres de référence partout sur le site de la Ville de Genève. En 2007, sous ce portail, il passait 14 600 vélos sur un pont, en termes de volume de cyclistes. En 2015, combien de cyclistes croyez-vous qu'il soit passé sur nos ponts? Il s'agit de 23 260 personnes. Mon bilan au niveau de la mise en place de structures qui permettent aux vélos de circuler est important. (*Brouhaha.*)

Après, on me fait aussi le procès que ces pistes cyclables ne sont pas sûres. Avez-vous également consulté les statistiques d'accidents depuis 2007? En 2008, il y a eu 166 accidents dans le canton. Au niveau de la ville, leur nombre est nettement moindre, puisqu'on s'est battu pour mettre en place des zones 30. Elles sont aujourd'hui très critiquées au prétexte qu'il n'y a pas de pistes cyclables, que ça ne sert à rien. Sauf qu'avant il y avait des morts dans nos rues. Depuis que nous avons créé ces zones 30, il n'y a plus de morts dans nos rues. C'est une réalité, Mesdames et Messieurs. Je reviens sur les chiffres, ce sont des statistiques au niveau du canton. En 2008, il y avait 166 accidents par année. En 2012, il y en a eu 112. Ça, c'est mon bilan après dix ans d'activité, ce que d'autres politiciens ont un peu de mal à faire après autant de temps.

Moi, je ne désespère pas; je continue à faire en sorte que le Canton privilégie les transports doux, lorsqu'il s'agit de discuter 10 m par 10 m pour sécuriser les

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

pistes cyclables. J'en appelle au magistrat représenté ici par le Parti démocrate-chrétien qui me dit chaque fois qu'il veut mettre des ondes vertes et que ce qui lui importe, c'est de régler la problématique soulevée justement par M. Bertinat tout à l'heure, et c'est pour cela que j'ai pris la parole.

Il y a effectivement une problématique un peu paradoxale, voire schizophrène dans ce canton. On fait croire aux gens qu'on va toujours pouvoir circuler dans les mêmes tuyaux. En définitive, ce sont des fluides. Les rues ne sont pas extensibles comme les tuyaux. Elles ne se bouchent pas; on peut toujours faire passer de l'eau, mais c'est impossible de faire passer plus de volume d'eau.

De fait, il faudrait donc qu'un jour le Canton, puisque c'est lui qui est autorisé, se décide une fois pour toutes à mettre la priorité sur les transports en commun, à ne pas augmenter leurs prix. Ces deux dernières années, il y a eu plus de 5000 abonnés supplémentaires aux Transports publics genevois (TPG). Cela veut dire qu'il y a une tendance générale à laisser nos voitures aux garages, à monter dans les transports en commun et à se déplacer à vélo – les statistiques le montrent. Et on a des pistes cyclables.

Vous prétendez qu'elles ne sont pas sûres, mais il en existe. Là aussi, je vous rapporte un bilan que moi seul ai proposé au moment de l'adoption du plan directeur municipal – le plan directeur cantonal ne le fait pas. Nous avons fait des fiches sur la base des chiffres que nous a donnés le Service cantonal de la statistique; ce n'est pas nous qui produisons les chiffres à la fin de l'année. Nous avons fait une quinzaine de fiches. Il y en a notamment une sur le nombre de kilomètres de pistes cyclables. Monsieur le conseiller municipal, vous pourriez au moins citer ces documents... (*M. Alain de Kalbermatten brandit une fiche.*) Voilà, vous l'avez... Je suis donc le seul magistrat à avoir pris le risque de faire ce bilan-là, qui paraît toutes les années. De ce point de vue, je n'ai aucune honte à présenter mon bilan au bout de dix ans et les stratégies que je mets en place pour faire en sorte de privilégier les transports doux.

De fait, en effet, ce sont ces derniers qui permettront une liberté de déplacement dans notre cité, que M. Bertinat appelle de ses vœux et que nous appelons tous de nos vœux, puisque le tuyau ne change pas et qu'on n'arrive pas à y faire passer toutes les voitures nouvellement immatriculées année après année.

*(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Les derniers seront MM. Spuhler et Carasso, M<sup>me</sup> Richard et MM. Gomez et Gauthier. Je donne la parole à M. Pascal Spuhler.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que M. Gisselbaek a trouvé les mots justes pour définir cette motion, une motion «recyclage». On pourrait aussi l'intituler «Comment reprendre encore ce qui a déjà été discuté», voire «comment utiliser son besoin d'exister en tant que conseillers municipaux», ou «comment être créatifs quand on reprend du déjà utilisé». C'est un peu ça, effectivement... MM. Gisselbaek et Bertinat ont cité les différentes motions sur lesquelles vous travaillez déjà en commission. Ces sujets ont déjà été moult fois ressassés, rediscutés. C'est vrai que faire et refaire, c'est peut-être à apprendre à bien faire...

En l'occurrence, ce qui est fait est déjà fait et ce qui viendrait encore à manquer est en train de se faire. En effet, c'est bien cité dans cette motion, les 102 mesures de M. Barthassat, enfin du département de l'Etat chapeauté par M. Barthassat, sont en route. Ces 102 mesures ne sont pas tombées du ciel. Elles ont été réfléchies dans le cadre de ce département cantonal avec les communes, en collaboration avec le monsieur que vous accusez pour une fois de tous les maux, M. Pagani. Il a réfléchi également, il a proposé des mesures; vous me le confirmerez, Monsieur Pagani. La Ville a proposé des mesures au département cantonal.

Toutes les mesures qui seront prises, quelle que soit la commune, le seront en concertation avec les conseillers municipaux. Elles ne seront pas imposées comme ça. Des propositions nous seront faites, lorsque nous aurons eu le temps d'y réfléchir et de les accepter à bon escient, si on le souhaite, notamment au Grand Conseil pour ce qui concerne les mesures cantonales de mobilité.

D'où viennent ces mesures? Elles viennent de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui, vous le savez, a été plébiscitée par la population à 68% en juin 2016, ce n'est pas rien; 68% des votants se sont exprimés en faveur d'une loi qui aimerait harmoniser l'ensemble des transports et des déplacements de ce canton. Pas seulement à vélo! Pas seulement... Cela étant, les vélos sont bien pris en considération dans la loi, fortement même! D'ailleurs, si vous lisez les 102 mesures accessibles sur le site du DETA, il y a énormément de mesures spécifiques pour la mobilité douce – je n'ai pas le nombre exact.

Je ne vois donc pas en quoi cette motion est utile. Vous avez ses pendants en commission, elles sont en train d'être travaillées, on l'a dit. En plus de cela, on a cette motion. Je peux le comprendre, on a besoin d'exister, on fait une motion, on refait du copié-collé et on se fait plaisir. Un petit débat sur la mobilité douce, c'est vrai que ça fait souvent démarrer sur les chapeaux de roue... En l'occurrence, ça m'agace un tout petit peu parce qu'il y en a marre. Il n'y en a pas que pour les vélos! J'aimerais aussi vous parler des piétons.

L'autre jour, dans le cadre de la commission des transports du Grand Conseil, nous avons étudié une proposition sur le plan de mobilité...

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

*Une voix. Piéton...*

*M. Pascal Spuhler.* Non, pas piéton! Scolaire... Nous avons reçu une motion nous disant que ce n'est pas normal, qu'il faut faire des plans de mobilité scolaire, que cela existe déjà, que c'est prévu dans le plan cantonal – je ne sais plus lequel. On nous dit que c'est dangereux pour les enfants, qu'il y a des accidents... Nous avons étudié tout cela. Nous avons auditionné des personnes qui nous ont dit tout le bien qu'elles pensaient de cette motion. Et nous avons reçu le responsable de la sécurité de proximité de la police. Il nous a dit qu'effectivement il y avait quelques incidents, quelques accidents par année, mais que ces plans ne servent pas à grand-chose parce que la plupart des accidents sont provoqués – je vous le donne en mille, par qui? (*Brouhaha.*) Par les vélos! Les vélos! Et pourquoi sont-ils provoqués par les vélos? Parce qu'ils ne regardent pas, qu'ils ne respectent pas les patrouilleuses. Les patrouilleuses sont pourtant voyantes, en orange fluo, avec des bras écartés qui vous disent: «Arrêtez-vous!» Eh bien non, le vélo passe... Et boum! (*Exclamations.*) Magnifique! (*Exclamations.*)

Alors quand j'entends qu'on demande à M. Pagani de mettre des signaux pour qu'on puisse les respecter... Mais s'il vous plaît! Depuis quand les cyclistes respectent les signaux? Quel pourcentage de cyclistes respectent les signaux? (*Exclamations.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, arrêtez de vous moquer du monde! La mobilité douce, je veux bien... Certes, plus il y aura de cyclistes mieux la ville respirera. Certes, canalisons les voitures en dehors de la ville, je veux bien. Il faudra penser aussi aux femmes enceintes avec les enfants et ainsi de suite... Mais enfin, c'est un détail, on n'y pense pas quand il ne faut pas...

Mais arrêtez! Arrêtez! Respectez la signalisation, et tout le monde s'en sortira bien! Il n'y aura plus d'accident avec les vélos! Parce que les vélos qui se font shooter sur les voies de bus, ce n'est quand même pas la faute du bus! C'est bien que le vélo n'avait rien à y faire! (*Remarque de M. Simon Gaberell.*) Ils ont le droit... Mais alors il ne faudra pas se plaindre, Monsieur Gaberell, si le vélo se fait shooter par le tram. A mon avis, le vélo n'a rien à faire sur la ligne du tram.

Sur ce, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cette motion. Elle ne sert encore une fois qu'à enfoncer des portes ouvertes. J'ai eu l'occasion d'étudier les 102 mesures. Certaines sont peut-être excessives... Nous verrons bien ce que nous accepterons dans l'ensemble. Toujours est-il qu'elles sont dans le pipeline. Beaucoup de mesures seront prises pour la mobilité douce, afin d'assainir certains points noirs de quartier, ça a été dit. Cela étant, Mesdames et Messieurs, même si l'initiative 144 sur la mobilité douce a été acceptée, qu'il faut faire un effort, chaque année on investit de l'argent pour la mobilité douce. On ne peut pas tout faire d'un coup.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Spuhler.

*M. Pascal Spuhler.* Je vais conclure, Monsieur le président. On ne peut pas tout faire d'un coup, vous le savez très bien. Les finances sont ce qu'elles sont aussi bien dans ce parlement que dans celui qui est au-dessus de nous. Les travaux sont en train de se faire, la mobilité douce avance gentiment, c'est son rôle... Je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, d'arrêter d'enfoncer les portes ouvertes et de ne pas accepter cette motion.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je n'ai pas l'impression que les portes sont à ce point ouvertes, lorsque je vous entends parler de la thématique des aménagements cyclistes, Monsieur Spuhler – vous transmettez, Monsieur le président...

**Le président.** Comptez sur moi...

*M. Grégoire Carasso.* J'ai l'impression que vous les traitez assez sévèrement. Il est vrai que cette posture du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et, de manière subtile, d'Ensemble à gauche, qui consiste à saluer tantôt le bilan de M. Pagani, tantôt la force et la valeur du travail fait en commission, me laisse un peu perplexe.

M. Gisselbaek et moi-même siégeons ensemble depuis 2007 dans cette enceinte. Je pense qu'il y a eu près d'une demi-douzaine de motions sur le vélo par législature. Sur cette législature, c'est vrai, nous en sommes déjà à cinq. C'est peut-être la preuve du succès de la demi-douzaine de motions votées par ce Conseil municipal et transmises à M. Pagani sur les points noirs... La première que j'ai déposée date de 2008. Nous l'avions sauf erreur signée ensemble, Monsieur le conseiller municipal. Quel succès! Quel impact! Magnifique! Le magistrat parlait d'«honnêteté intellectuelle» dans sa première intervention, mais vous avez lu une phrase de la Cour des comptes et vous vous êtes arrêté juste avant celle que j'ai mentionnée moi-même en balayant d'un revers de main les conclusions, Monsieur le magistrat. Quelles sont les conclusions?

J'ai pris le temps, pour rédiger cette motion, de reprendre tous les documents de la Ville, et il est vrai que les propos de M. Pagani de tout à l'heure sont encore empreints de cette volonté de se satisfaire de l'augmentation statistique des aménagements. Or, comme M. Gaberell l'a démontré, ce volet quantitatif n'est pas satisfaisant, d'autant que – et c'était l'intérêt de ce texte et de le renvoyer directement au Conseil administratif comme un signal – pour la première fois que je sache, la Cour des comptes, qui n'est pas exactement l'assemblée générale

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

de Pro Vélo, conclut pour la partie Ville de Genève que les aménagements sont insatisfaisants et insuffisants sur le plan qualitatif.

Le fait que la Cour des comptes sorte ce rapport et qu'il y en ait aussi peu d'écho sur le volet Ville de Genève sont la raison d'être du dépôt de ce texte et de notre demande de renvoi à l'exécutif. Quand je vous disais dans ma première intervention que les travaux de la commission de l'aménagement gardaient toute leur valeur, c'est peut-être le côté idéaliste du groupe socialiste qui s'exprime. Oui, nous le pensons, nous sommes ravis que toujours plus de partis signent des motions en faveur des cyclistes dans cette enceinte, car cela correspond à l'évolution des habitants et des modes de déplacement à Genève.

Si aujourd'hui le Parti démocrate-chrétien et même le Parti libéral-radical signent un texte demandant que les aménagements cyclistes deviennent une priorité – ce que nous saluons – c'est aussi, en effet, parce que telle est l'évolution de la base électorale, des citoyens et des citoyennes de la ville de Genève. C'est peut-être une question de génération, c'est peut-être une question de manière de faire de la politique. Toujours est-il que, quand le rapport de la Cour des comptes le met en évidence, le groupe socialiste souhaite que ce signal soit entendu par l'exécutif. Nous appelons donc au renvoi de ce texte au Conseil administratif – et j'en terminerai là. Nous espérons que ce signal et ceux qui ne manqueront pas de suivre seront entendus.

J'ai failli oublier... J'aimerais terminer avec un point que je trouve très révélateur. Le rapport entre l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif a été abordé par M. Pagani dans son plaidoyer. Les exemples que M. Pagani nous a donnés, nous les saluons. Le groupe socialiste était uni derrière lui pour soutenir son action contre les motos sur les voies de bus et son combat du jour pour maintenir un passage piéton. C'est magnifique! Mais je ne vous ai jamais entendu, Monsieur le magistrat, nous citer de la sorte un exemple cycliste. Dans le cas de Malagnou, vous avez décidé d'entente avec le Canton de faire un compromis pour faire passer les cyclistes sur le trottoir. Nous pensons que c'est fondamentalement mauvais. Nous sommes convaincus que cette manière de faire de la politique en matière de mobilité douce, c'est dérouler un tapis rouge aux propos de M. Spuhler et, plus largement, du Mouvement citoyens genevois, car ce type de mesures ne facilite pas la cohabitation des modes de transport. Or, nous ne vous avons jamais entendu monter aux barricades pour défendre un aménagement cycliste. Tel est le sens profond du signal que nous souhaitons envoyer aujourd'hui et dont nous espérons cette fois-ci qu'il sera entendu.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Comme vous le voyez, le Parti libéral-radical a signé cette motion. Pourquoi? Parce que nous sommes en train de travailler en commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-1208

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

relative au U cyclable – on en a déjà touché quelques mots – et que nous sommes tous, sans exception, tombés de notre chaise en réalisant que nous avons, sur cette proposition du Conseil administratif, deux visions complètement différentes. La Ville, le Canton, le Canton, la Ville... Chacun est resté assis sur sa position et, nous, commissaires, nous sommes retrouvés au milieu à nous dire: «Hein, qu'est-ce qui se passe?...» Je ne peux pas en dire plus parce que nous sommes encore en train de traiter cet objet; il n'a pas été voté. Je respecterai donc le secret des commissions, mais c'est ce qui fait que nous avons signé cette motion.

Monsieur le président, je vous demanderai de transmettre à M. Spuhler, que je respecte, que le fait d'enfoncer les portes ouvertes fait vraiment moins mal que de le faire sur celles qui sont fermées... (*Remarque de M. Pascal Spuhler.*)

**Le président.** Considérez que c'est fait, Madame Richard...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Merci beaucoup, Monsieur le président. Cela dit, nous avons tout de même un problème par rapport à la clarté de ce que nous présente le département et à ce qui s'y passe. On nous donne des chiffres et des statistiques, certes, mais on a quand même tendance – et c'est là notre plus grand problème, au Parti libéral-radical – à ne pas respecter ce qui a été voté par le peuple. Je veux parler de la mixité des transports. Alors sachez que nous serons extrêmement attentifs à ce que la mixité des transports soit respectée. C'était une demande plébiscitée en vote populaire et nous serons attentifs à cela.

Cela étant, faire des pistes cyclables, en tout cas d'en faire plus, permettra peut-être d'avoir moins de cycloterroristes, car ce phénomène crée actuellement un énorme problème. Ce qu'a dit M. Spuhler est tout à fait correct, nous avons beaucoup de personnes qui ne respectent plus du tout les stops, qui ne respectent pas du tout les feux rouges, qui restent sur leur deux-roues dans les parcs publics et qui frôlent les gens à des vitesses absolument terrifiantes, en tout cas pour les personnes âgées. Nous le savons tous ici parce que nous avons eu ce retour-là.

Par conséquent, nous privilégierons un renvoi de cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement, afin de le traiter avec les quatre autres motions sur les pistes cyclables. Au pire, nous le renverrons au Conseil administratif. Quoi qu'il en soit, sachez que le Parti libéral-radical sera toujours très attentif à cette mixité des transports. Nous souhaitons également que le département soit plus transparent et qu'il travaille beaucoup mieux avec le Canton, quitte à faire des auditions conjointes. Il n'est pour nous pas acceptable, en effet, que l'on ait à une heure d'intervalle en commission une position noire et une position blanche. Nous vous demandons, Monsieur Pagani, et c'est la raison pour laquelle nous avons signé ce texte, d'avoir une transparence absolue, de

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

mieux travailler avec le Canton et également de tenir compte des points noirs recensés par le DETA.

**Le président.** Merci, Madame Richard. Vous avez fait une proposition de renvoi et au Conseil administratif et en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président. Le mérite de cette motion, c'est effectivement – M. Carasso l'a dit à juste titre tout à l'heure – qu'elle met l'accent sur l'urgence de la situation en ville de Genève en matière de mobilité, et principalement un aspect de la mobilité douce, la mobilité des vélos, puisque ce n'est pas le seul, il y a évidemment aussi celle des piétons qu'il faut favoriser et sécuriser.

A cet égard, il est clair que ce qu'entreprennent depuis un certain nombre d'années le Conseil d'Etat et la Ville de Genève est nettement insuffisant. Nettement insuffisant parce qu'on a massivement voté entre autres en ville de Genève et à l'échelle du canton en faveur de l'initiative 144, mais le Canton, principalement ces dernières années sous l'égide de M. Barthassat, n'a rien fait. Le Parti démocrate-chrétien le reconnaît indirectement puisqu'il a présenté – et je le salue –, un investissement de 8 millions. Nous l'avons soutenu parce que, contrairement à toutes les villes d'Europe – je ne vous parle même pas de Copenhague où 41% des déplacements se font à vélo – nous sommes très en retrait en ville de Genève.

Nous sommes non seulement très en retrait, en plus ce qui se passe depuis un certain nombre d'années nous inquiète. En effet, malgré les discours lénifiants des responsables politiques lors des inaugurations ou des grands forums nationaux ou internationaux sur la mobilité, que voit-on concrètement? Prenons simplement la ville de Genève. Les cyclistes y sont continuellement stigmatisés sans qu'il n'y ait de preuve par les statistiques. J'ai entendu tout à l'heure M. Spuhler nous raconter que certains policiers lui avaient annoncé en commission que ce sont les vélos qui créent des accidents devant les écoles. Or, toutes les statistiques – nous en avons et nous vous les fournirons – indiquent que ce ne sont pas les vélos mais les voitures. Cela, tout le monde le reconnaît, sauf vous, Monsieur Spuhler – vous transmettez, Monsieur le président. (*Exclamations.*) Même le Touring Club Suisse (TCS) le reconnaît! Il publie en ce moment un communiqué de presse avec l'Association transports et environnement (ATE) et Pro Vélo sur la vulnérabilité des cyclistes et le fait que ces derniers sont les plus vulnérables dans la circulation. Même le TCS, oui, Mesdames et Messieurs, a compris, contrairement à vous, l'évolution de nos sociétés. Il faudra certainement vous remettre à la page... (*Brouhaha.*)

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

Le mérite de cette motion est d'attirer l'attention de nos autorités sur la nécessité de respecter l'ensemble des modes de mobilité douce. Quand je vois par exemple ce qui se passe au sujet des parcs, quand je continue à voir – et nous le répétons continuellement au magistrat Barazzone – que le déblaiement des pistes cyclables ne se fait pas en hiver depuis un certain nombre d'années, ou qu'il ne se fait que sur les routes, pas sur les pistes cyclables, nous sommes évidemment inquiets.

Prenez, Mesdames et Messieurs, les points noirs qui ont été recensés par les différentes associations, pas seulement Pro Vélo, mais également le TCS, et vous verrez l'urgence de la situation. Que font nos autorités? Qu'ont fait nos autorités? Supprimer une piste cyclable à la rue de l'Ecole-de-Médecine, un progrès en matière de mobilité douce... Alors je crois que les responsabilités sont partagées.

Je crois que le monde politique, surtout au niveau des exécutifs, est paralysé par ce que certains appellent le libre choix du transport. Le libre choix du transport ne veut pas dire «libre circulation», c'est-à-dire le fait de pouvoir aller avec ma voiture, mon vélo ou à pied partout où je veux. Cela ne veut pas dire ça. Les choses sont paralysées en raison de ce pseudo libre choix, qui a été inscrit dans la Constitution et dont on se rend compte qu'il amène à un véritable cul-de-sac au niveau de la mobilité, alors que la société civile en général commence à intégrer aujourd'hui ce changement. Cela s'exprime d'ailleurs par le fait que non seulement le Parti socialiste a signé cette motion, mais également le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical.

Malheureusement, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres villes, la Ville et le Canton de Genève ne vont pas du tout assez vite. Bien au contraire, c'est le mérite de cette motion que de le souligner. Les Verts ont entendu les engagements du Conseil administratif. Nous en prenons note, nous en prenons acte, et c'est la raison pour laquelle le groupe des Verts votera le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme cela a été proposé par le Parti libéral-radical.

**Le président.** Merci, Monsieur Gomez. Je vous informe que nous avons reçu un amendement de M. Pagani demandant de compléter comme suit la quatrième invite: «*étudier et chiffrer* afin de mettre en œuvre, pour ce qui concerne la Ville de Genève (...). J'imagine que, pour trois mots, vous pouvez nous dispenser, Monsieur le magistrat, de faire distribuer ce papier aux chefs de groupe et au bureau? (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) Je suis désolé, Monsieur Pagani, vous avez déjà eu vos deux prises de parole. Nous avons également bouclé la liste. (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) Non, vous ne présentez pas votre amendement quand la liste est close, Monsieur Pagani... Vous n'êtes pas soumis à d'autres règles que les conseillers municipaux.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est quoi, cette affaire?*

**Le président.** C'est comme vous dites, c'est quoi cette affaire... Je donne la parole à M. Pierre Gauthier. (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) La liste est close, c'est aussi valable pour vous... (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) Je n'ai jamais donné la parole à quelqu'un parce qu'il avait déposé un amendement! (*Remarque de M. Guillaume Barazzone.*) Pour vous non plus, Monsieur le maire... Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Je vous remercie, Monsieur le président. Je conclurai que, malgré les initiatives, les lois, les motions, les résolutions et ainsi de suite, les choses ont de la peine à avancer sur ce sujet. Le fait que cette motion est un recyclage des précédentes, on l'a relevé, ne veut pas dire que le problème ne reste pas entier. Au contraire, je dirais.

Il faut quand même rappeler que celles et ceux qui choisissent le vélo pour circuler, puisqu'on a le libre choix du mode de transport, sont aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, les parents pauvres de la mobilité. Je circule à vélo depuis des années, depuis bien avant que ce soit la mode et j'ai une voiture pour les grands trajets. Je me rends cependant compte que l'automobile, qu'on le veuille ou non, n'est pas un mode de transport adapté à la situation urbaine actuelle. Je pense que c'est une évidence, et il faudrait que tout le monde se rende à cette évidence. (*Remarques.*)

J'aimerais, Monsieur le président, que vous transmettiez à M. Bertinat qu'il fait, je pense, une erreur d'appréciation, lorsqu'il dit que l'augmentation de la population entraînera obligatoirement l'augmentation de la circulation automobile car, si la population augmente, il faudra au contraire que cette augmentation entraîne une augmentation et une accélération du transfert modal vers d'autres modes de transport que l'automobile, dans la mesure où notre voirie est déjà totalement saturée par le trafic automobile. J'aimerais d'ailleurs que vous vous rappeliez que le trafic automobile, c'est de la pollution, des problèmes de santé, de bruit, des problèmes de perte de temps de travail – je pense que vous y êtes très sensible. C'est aussi, c'est évident, une question de gaspillage d'énergie.

Maintenant, on entend bien les propos de M. Pagani. Je pense d'ailleurs que la difficulté de travailler en cohérence entre la Ville de Genève et le Canton est une réalité qu'on ne peut pas oublier comme ça. C'est une réalité. C'est pour ça qu'il faut soutenir cette motion. Même si elle est recyclée, il est indispensable aujourd'hui de rééquilibrer les choses par rapport au mode de transport urbain défavorisé qu'est le vélo, car c'est un transport non polluant qui ne détruit pas la santé, qui n'utilise pas abusivement l'espace public et la voirie et qui ne fait pas de bruit.

Motion: faire de l'aménagement de pistes cyclables  
en ville de Genève une priorité politique

Je n'ai aucunement l'intention de faire un procès d'intention au magistrat en charge. Je pense que l'acceptation de cette motion, que je souhaite, devrait au contraire lui apporter un soutien dans ses négociations avec le Canton, qui sont difficiles sur un sujet très mal traité, je pense, aujourd'hui, celui de la mobilité. En acceptant cette motion, nous disons qu'il est indispensable aujourd'hui de rééquilibrer les différents modes de transport.

**Le président.** Nous avons été saisis d'une motion d'ordre du groupe Ensemble à gauche, signée par M. Schnebli, qui demande la réouverture du débat en cours. C'est sans discussion, Monsieur Schnebli...

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 60 non contre 7 oui.*

**Le président.** Je suis désolé, Monsieur Madani, la liste était close... Le dernier intervenant était M. Pierre Gauthier.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement recueille 33 oui et 33 non. Le président départage les voix en votant non. Le renvoi de la motion est refusé.*

**Mis aux voix, l'amendement de M. Rémy Pagani est accepté par 37 oui contre 32 non.**

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 46 oui contre 17 non (3 abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- considérer comme une priorité politique l'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève;
- résoudre les points noirs du réseau municipal en matière d'aménagements cyclistes;
- rendre systématiquement publiques les prétendues décisions cantonales interdisant ces aménagements;

Question: rénovation de la rue de la Croix-Rouge

- étudier et chiffrer afin de mettre en œuvre, pour ce qui concerne la Ville de Genève et dans les meilleurs délais, les mesures annoncées par le Département de l’environnement, des transports et de l’agriculture (cent mesures pour une «mobilité cohérente et équilibrée»).

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président.** Vu l’heure, je pense que vous ne m’en voudrez pas si nous reportons le traitement du rapport M-1158 A sur les punaises de lit à notre prochaine séance... (*Remarque de M<sup>me</sup> Figurek.*) Madame Figurek, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Etant donné que notre magistrat n’a pas pu répondre à toutes les accusations dont il a été l’objet, notre groupe Ensemble à gauche demande un troisième débat.

**Le président.** Sur une motion? (*Rires.*) Original, Madame l’ancienne présidente... Donc, comme je le disais, le traitement du rapport sur les punaises de lit est reporté à une prochaine séance. Je vous lis maintenant les réponses du Conseil administratif avant de vous annoncer les nouveaux objets.

## **8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 novembre 2016 de M. Vincent Subilia: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-459)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA QUESTION*

Alors que – pour la seconde fois – des travaux d’organisation majeurs ont été menés sur le trottoir sud de la rue de la Croix-Rouge, laquelle présente un état avancé de dégradation, porteur d’un risque avéré pour la sécurité des usagers, comment se fait-il que l’occasion n’ait pas été saisie pour procéder à la rénovation de cette chaussée?

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3436.

De manière plus générale, l'on peut s'interroger quant au déficit de cohérence et de coordination dans la conduite des travaux en Ville de Genève, aussi inexplicable que regrettable.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Une expertise phytosanitaire effectuée en été 2011 par le Service des espaces verts (SEVE) a relevé que tous les micocouliers qui agrémentaient le trottoir situé au-dessus du Mur des réformateurs étaient victimes d'un champignon racinaire et devaient être abattus. Le SEVE retient alors une stratégie d'intervention en deux temps: éliminer les cinq arbres les plus menaçants durant l'hiver suivant et planifier ultérieurement l'abattage du solde des arbres en étudiant préalablement un projet de réaménagement du trottoir et de replantation. La première séquence d'abattage s'est effectuée durant l'hiver 2011-2012.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, en coordination avec le Service de l'aménagement urbain (SAM) et le Service du génie civil (GCI), le SEVE a étudié un projet prévoyant un nouveau rythme de plantation d'arbres et la réfection du trottoir avec des matériaux perméables. Dans le cadre de ce projet, la faisabilité d'intégrer une piste cyclable montante a également été étudiée. Malheureusement les contraintes géométriques du site et l'importante charge de trafic des transports publics et du trafic individuel ne permettaient pas de retenir cette idée et le projet est abandonné.

Au premier trimestre 2014, le GCI a effectué un diagnostic structurel de la chaussée qui a relevé la nécessité d'intervenir rapidement. Le SEVE, quant à lui, a repris l'étude de nouvelles plantations d'arbres sur le périmètre du trottoir où les cinq micocouliers avaient été abattus en hiver 2011-2012. Après l'abattage de cinq arbres supplémentaires, les travaux ont été réalisés durant le premier semestre 2015. Dix jeunes arbres ont alors été replantés et le trottoir réaménagé.

A la suite de la chute d'un des micocouliers, les arbres restants ont été abattus en urgence le 23 septembre 2015.

En collaboration avec le GCI, le SEVE a alors organisé immédiatement la reprise des travaux de replantation dans la continuité de l'aménagement du trottoir déjà réalisé. Les travaux ont repris en été 2016 et se sont finalisés en automne de la même année. Au printemps 2017, les derniers micocouliers seront replantés. Au final 18 micocouliers auront été remplacés, soit le même nombre que les arbres abattus.

Parallèlement, et dès l'automne 2015, le GCI a mené un projet de reprise complète de la chaussée, de rénovation du collecteur d'eaux mélangées et du pont Saint-Léger situé en amont. Des séances d'études avec la Direction générale des transports (DGT) et les Transports publics genevois (TPG) ont permis d'identifier

les contraintes de circulation et le principe de phasage des travaux. La canalisation étant partiellement effondrée, une première étape de sondage a été retenue.

Compte tenu que des travaux de réfection de chaussée ont été réalisés sur le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze en été et automne 2016, la DGT a interdit toute intervention de génie civil supplémentaire aux travaux de réaménagement du trottoir de la rue de la Croix-Rouge qui étaient alors en cours.

Ces sondages se réaliseront donc au début de l'année 2017. A l'issue de ceux-ci, il sera alors possible de finaliser le projet, d'établir une planification détaillée des travaux et de lancer les appels d'offres. Les travaux sont planifiés pour une réalisation durant le premier semestre 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France» (M-1027)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec Amaury Sport Organisation (ASO) en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec tous les partenaires publics et privés qui pourraient être intéressés par une telle candidature.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion amendée au Conseil administratif lors de sa séance du 10 novembre 2015.

A l'occasion de l'arrivée de la 17<sup>e</sup> étape du Tour de France à Berne en 2016, le Service des sports a été reçu par le directeur des sites pour évaluer les besoins logistiques et humains nécessaires à l'accueil d'une manifestation de cette envergure.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Rapport, 2630.

L'organisation d'une étape du Tour de France représente de très nombreuses contraintes, voire exclusivités de la société Amaury Sport Organisation (ASO).

Compétences exclusives d'ASO:

- l'organisation sportive de l'épreuve et notamment le choix du parcours ainsi que des sites d'arrivée et de départ;
- les opérations techniques de mise en place sur les sites d'arrivée et de départ;
- le choix des partenaires et prestataires associés à l'épreuve.

La société ASO s'attache à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour offrir un événement de haute qualité sportive.

Sur les plans technique et logistique, ASO s'engage à effectuer des reconnaissances des parcours et sites d'arrivée. Par la suite, le directeur des sites et les commissaires généraux d'ASO arrêtent, avec la ville d'étape, le choix définitif des sites d'arrivée et/ou de départ.

De manière générale, ASO fournit les installations, matériels et personnel nécessaires à l'organisation itinérante de l'épreuve, sous réserve des prestations techniques.

En ce qui concerne l'arrivée, ASO se charge de la fourniture, du montage et du démontage des équipements suivants:

- certains matériels de barriérage (environ 2000 mètres) délimitant et protégeant le site d'arrivée;
- les banderoles et panneaux des partenaires d'ASO;
- le chronopole (arche d'arrivée et installations pour le chronométrage et la photo-finish);
- les tribunes de presse radio et télévision;
- le podium protocolaire;
- les groupes électrogènes;
- la sonorisation;
- les cabines sanitaires de l'organisation;
- les espaces d'«hospitalité» et les tribunes réservés aux invités.

#### *Obligations et charges de la ville d'étape*

Sur les plans technique et logistique, la ville d'étape s'engage à recevoir le directeur des sites, spécialement pour ce qui concerne le choix définitif des sites d'arrivée et/ou départ, l'emplacement des différentes installations du Tour de France, l'aménagement des locaux et parkings, les vaubans complémentaires ainsi que les moyens nécessaires à la sécurité générale.

## Motion: Genève, ville étape du Tour de France

La ville d'étape, en complément des installations mises en place par ASO, doit aménager à ses frais des locaux vierges de toute publicité, situés au plus près des sites d'arrivée et/ou départ pour y recevoir la permanence de l'organisation (environ 400 m<sup>2</sup>), le centre de presse (environ 1200 m<sup>2</sup>) pouvant accueillir 500 personnes et équipé de tables de travail, sièges et prises électriques, ainsi que, si besoin, quelques salles annexes à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

Il est également de son devoir de mettre à disposition, dans les zones d'arrivée ainsi qu'à proximité de la permanence de l'organisation et du centre de presse, des parkings destinés exclusivement au stationnement des véhicules accrédités par ASO (1600 à 1800 véhicules), sans oublier les infrastructures nécessaires pour que de bonnes conditions d'hygiène soient assurées dans la permanence de l'organisation, dans le centre de presse ainsi que pour le public sur les sites d'arrivée.

La ville d'étape se charge de fournir, installer et démonter, à ses frais, tous les équipements et services utiles pour l'accueil du public, en complément des installations mises en place par ASO pour l'arrivée de l'étape, et en particulier:

- un barriérage complémentaire, vierge de toute publicité et de banderoles (avec pose de barrières de contreventement), de 5000 à 6000 mètres de barrières pour l'arrivée (incluant en tout état de cause de part et d'autre de la chaussée 1600 mètres avant le barriérage mis en place par ASO) suivant les demandes formulées dans le rapport technique;
- tous les panneaux d'information et de signalisation indispensables au public, y compris ceux relatifs au respect de la propreté et de l'environnement;
- les moyens sanitaires d'intervention et d'évacuation destinés au public.

Les éventuels travaux d'aménagement prescrits par ASO pour la sécurité des coureurs, pour la mise en place du dispositif du Tour de France ainsi que les diverses énergies (eau et électricité) sont à la charge de la collectivité qui accueille l'étape.

De plus, les coûts liés à la gestion des déchets ainsi qu'à la remise en état du domaine public, après le passage de l'étape, est de la responsabilité de l'organisateur local.

Sur le plan administratif, ASO sollicite toute l'aide utile au succès des éventuelles démarches administratives, à savoir:

- prendre les mesures nécessaires pour obtenir toutes les autorisations administratives concernées;
- prendre en charge le coût du service d'ordre (jalonnement et escorte) contracté par les soins d'ASO auprès de la gendarmerie suisse ou de la police suisse;
- les autorisations de survol pour les hélicoptères nécessaires à la retransmission télévisée du Tour de France (webcam, relais) ainsi que pour les avions-relais nécessaires aux retransmissions des signaux;

- prendre toutes les mesures nécessaires afin qu’ASO puisse jouir paisiblement et à titre gratuit des structures et réseaux de télécommunication (notamment téléphone et internet) sur les sites occupés par l’organisation, étant entendu qu’aucun fournisseur d’accès à internet (FAI) ou réseau de télécommunication ne saurait être imposé à ASO, qui est libre de choisir ses propres prestataires techniques.

*Préavis du Conseil administratif sur une éventuelle candidature de la Ville de Genève*

La Ville de Genève accueille et soutient de nombreuses manifestations sportives nationales et internationales se déroulant sur son territoire, de préférence avec un ancrage régional de la discipline sportive.

En ce qui concerne le Tour de France, le prix d’entrée est estimé à 300 000 francs, auxquels il y a lieu d’ajouter les frais organisationnels, logistiques et de sécurité, qui peuvent se monter à plus d’un million (le budget de l’étape bernoise s’est élevé à plus d’un million de francs en 2016).

En plus de ces coûts importants, les retombées touristiques et plus particulièrement hôtelières sont fortement liées au format de course retenu par ASO (départ ou arrivée, départ et arrivée, contre-la-montre).

Il faut donc conclure que les coûts engendrés par un tel événement ne sont pas forcément en adéquation avec les recettes potentielles.

Le Service des sports ne dispose pour l’instant ni du budget ni des ressources humaines nécessaires pour mener à bien un tel projet. Il demeure cependant favorable à l’accueil de manifestations d’envergure qui pourraient faire rayonner Genève telles que le Championnat d’Europe de triathlon, les Jeux du Grand Genève, les nombreux marathons et courses de renom, le Championnat romand de lutte suisse, la Coupe Davis, ou plus récemment la Fed Cup 2017 et, à venir, l’accueil des Jeux d’été nationaux pour sportifs en situation de handicap mental en 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*

Interpellation: dispositif sécuritaire lié à la mise en service du CEVA

**10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 10 décembre 2016 de M. Eric Bertinat: «CEVA comment la sécurité?» (IE-29)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

La mise en service du CEVA prévue à l'horizon 2019 est censée permettre la création d'un véritable réseau ferroviaire régional à l'échelle du Grand Genève en connectant les réseaux CFF et SNCF.

Rappelons que le poumon de l'agglomération franco-valdo-genevoise est le canton de Genève, où la moitié des habitants réside en Ville de Genève.

C'est également le lieu de rappeler que les vols extra-Schengen représentent la moitié du trafic et nécessitent 50% de l'effectif de la Région gardes-frontière VI (soit 10 collaborateurs par million de passagers, un collaborateur contrôlant et traitant 50 000 passagers par an, soit 2500 par jour et cinq par minute) avec, pour conséquence, un désengagement à la frontière terrestre et dans le trafic ferroviaire.

Selon les autorités cantonales, le CEVA ne représente que des «plus»: «plus» pour la mobilité, «plus» pour l'environnement, «plus» pour le développement, «plus» pour les habitants, «plus» pour l'architecture, «plus» pour les entreprises et les commerces, etc. Parce que le CEVA, c'est «bien plus qu'une ligne», à en croire le site dédié «CEVA PLUS» (<http://www.cevaplus.info>).

Ainsi, six trains par heure et par sens circuleront entre Cornavin et Annemasse, deux des cinq stations jalonnant ce parcours étant situées en Ville de Genève (Genève – Eaux-Vives et Champel – Hôpital).

Cet été, en Europe, une série d'attaques au couteau et à la hache a ouvert le débat sur la nécessité d'assurer la sécurité dans les transports publics. Les professionnels des transports ferroviaires ont ainsi décidé de plaider pour davantage de surveillance dans les trains. Les autorités françaises ont décidé d'installer des portiques de sécurité dans les gares de Paris et de Lille.

Plus récemment, les autorités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont établi un véritable «bouclier de sécurité» sous la forme d'un plan de sécurisation des gares et des trains de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce plan intègre le doublement des effectifs de sécurité ferroviaire, la création d'un centre de supervision régional avec vidéoprotection dans les TER, les gares et leurs abords<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Annoncée, 4011.

<sup>2</sup> «Un bouclier de sécurité pour notre région, Plan de sécurisation des gares et des trains d'Auvergne-Rhône-Alpes», dossier de presse, Lyon, 16 novembre 2016»

Interpellation: dispositif sécuritaire lié à la mise en service du CEVA

Il tient compte d'une recrudescence des actes de délinquance de 27% constatée dans les trains en 2015. Sur les 8500 actes de violence verbale et physique recensés (soit 23 par jour en moyenne), 60% ont eu lieu dans les gares, 15% dans les trains et 25% sur les autres emprises SNCF<sup>1</sup>.

Toujours dans le cadre de ce «bouclier de sécurité», M. Laurent Wauquiez, président de la région, rappelle que «c'est en Auvergne-Rhône-Alpes qu'il y a eu le plus de signalements pour radicalisation islamiste, après l'Ile-de-France, avec 506 signalements d'avril 2014 à mai 2015, soit 12% des 4119 signalements de France métropolitaine (source: Ministère de l'intérieur)»<sup>2</sup>.

En août 2016, un jeune homme, muni d'un couteau et de liquide inflammable, a attaqué cinq passagers d'un train régional sur la ligne qualifiée de «parfaite» et «tranquille» entre les gares de Buchs et Sennwald.

Du côté des CFF, pas de panique, même s'ils reconnaissent que les 300 agents actuels de la police ferroviaire sont insuffisant pour les 10 000 trains circulant quotidiennement en Suisse et les 300 gares du pays; mais ne semblent pas spécialement préoccupés et s'en remettent aux autorités cantonales<sup>3</sup>.

Pour la compagnie ferroviaire régionale Südostbahn (SOB), exploitant la ligne sur laquelle l'attaque a eu lieu, il ne s'agissait que d'un acte isolé<sup>4</sup>, donc tout va bien dans le meilleur des mondes!

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- si, dans le cadre de la mise en service du CEVA, il a procédé, cas échéant avec le concours du Département de la sécurité et de l'économie, à une évaluation des risques sécuritaires liés à l'accroissement prévisible du nombre d'usagers;
- si oui, quel est le dispositif sécuritaire prévu.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de l'interpellation écrite IE-29 du 10 décembre 2016 «CEVA comment la sécurité?» demande au Conseil administratif de la Ville de Genève si une évaluation des risques sécuritaires a été effectuée, en prévision de l'ouverture des deux stations prévues sur le territoire municipal (Genève – Eaux-Vives et Champel – Hôpital) et, cas échéant, quel est le dispositif sécuritaire prévu.

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/2016/08/16/fautil-renforcer-securite-trains>

<sup>4</sup> Ibid.

Interpellation: dispositif sécuritaire lié à la mise en service du CEVA

A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que la sécurité à l'intérieur des trains et du domaine ferroviaire fédéral (gares) relève principalement de la compétence de la police fédérale des transports.

En cas de trouble à l'ordre public, ladite police est épaulée par la police cantonale.

La police municipale ne patrouille pas dans les trains, ni à l'intérieur des gares.

Une exception est toutefois faite, s'agissant de la galerie marchande de la gare de Cornavin, où la présence uniformée des policières municipales et policiers municipaux est fort appréciée des commerçants et des voyageurs.

En tout état, la police municipale de la Ville de Genève a déjà entrepris une réflexion en lien avec l'ouverture des deux stations susmentionnées.

En premier lieu, un nouveau poste de police municipale a été ouvert, à Champel, à proximité immédiate de la future gare.

S'agissant de la station «Genève – Eaux-Vives», le poste de police municipale des Eaux-Vives, situé à la rue de Jargonnant, sera directement concerné.

Les deux chefs des postes de police municipale susmentionnés sont en contact régulier avec leurs homologues de la police cantonale et de la police fédérale des transports.

Des synergies et des actions communes et/ou complémentaires seront définies ces prochains mois.

La tâche de la police municipale consistera à veiller au respect des diverses réglementations en vigueur (LStup; LAtm; LEtr; bruit; salubrité; LCR; LRDBHD).

La police municipale assurera, par ailleurs, une présence régulière, en uniforme, aux abords des gares.

En revanche, le maintien de l'ordre public sera assuré principalement par la police cantonale.

En ce qui concerne les missions de sécurité civile, celles-ci seront entièrement réalisées par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève. A cet effet, différents groupes de travail, en contact régulier, étudient et planifient une réponse opérationnelle aux risques en collaboration avec les instances cantonales et fédérales ainsi que les sapeurs-pompiers français de la Haute-Savoie.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

Interpellation: respect de l'article 3 de la Constitution cantonale relatif à la laïcité

**11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 18 janvier 2017 de M. Stéphane Guex: «Laïcité constitutionnelle encore bafouée» (IE-30)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

L'article 3 de notre Constitution cantonale relatif à la laïcité précise en son alinéa premier que «L'Etat observe une neutralité religieuse».

La neutralité n'est pas le mépris, mais la neutralité n'est pas non plus donner accès ou préférence, même de façon provisoire, à la pratique d'un culte ou à la célébration d'une croyance (quelle qu'elle soit) sur le domaine public, régi par la commune, et donc soumis à un règlement quant à son utilisation.

En conséquence, une explication est demandée au Conseil administratif pour connaître les raisons qui ont justifié – au mépris de l'article constitutionnel invoqué plus haut – l'autorisation d'installation d'une crèche (constatée le 17 décembre 2016) et celle d'une menorah et de son allumage, dès le 27 décembre 2016, sur la place du Molard.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de l'interpellation écrite du 18 janvier 2017 demande au Conseil administratif sur quelle base des autorisations ont été délivrées, permettant l'installation d'une crèche sur le domaine public et l'organisation de la Fête des lumières à la place du Molard.

D'après l'auteur de l'interpellation susmentionnée, ces permissions violent l'article 3, alinéa 1, de la Constitution de la République et Canton de Genève qui prévoit que «l'Etat est laïque. Il observe une neutralité religieuse».

En premier lieu, il convient de préciser que la disposition rappelée ci-dessus ne fait qu'indiquer que, dans l'exercice de ses fonctions, l'Etat (ou plus précisément ses représentants) ne peut pas faire montre d'une quelconque préférence religieuse.

Cela signifie concrètement que dans le cadre des activités menées par les représentants de l'Etat (notamment les fonctionnaires) aucun signe distinctif ne peut être arboré. De même, l'apologie d'une religion, quelle qu'elle soit, est interdite pour tous les représentants de l'Etat, dans l'exercice de leur fonction.

C'est sur la base de cet article constitutionnel qu'il n'y a par exemple pas, contrairement à d'autres cantons ou pays voisins, de signe distinctif à connotation

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4362.

Interpellation: respect de l'article 3 de la Constitution cantonale relatif à la laïcité

religieuse dans les écoles et/ou les tribunaux, et que l'enseignement du catéchisme n'est pas prévu dans les écoles primaires (ou alors uniquement sur inscription volontaire de l'élève).

Dans les cas qui nous occupent, les deux manifestations en question ont été organisées par des entités privées totalement indépendantes de l'administration.

C'est ici le lieu de rappeler qu'une jurisprudence constante, tant de la juridiction genevoise que du Tribunal fédéral, instaure un droit pour les mouvements religieux (pour autant, naturellement, qu'ils ne soient pas considérés hors la loi) d'occuper l'espace public pour promouvoir leur mouvement et/ou activités.

C'est dans ce cadre que le Tribunal fédéral a notamment rappelé qu'un événement qui s'inscrit dans le calendrier liturgique d'une religion considérée a le droit d'exister sur le domaine public.

Il en va ainsi de la crèche de Noël, juste avant Noël, ou de la Fête des lumières qui coïncide avec le jour de Hanouka.

Face à une recrudescence de demandes à connotation religieuse, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) a tenté de limiter le nombre de ces manifestations sur le domaine public. Cette démarche a été sanctionnée par les Tribunaux cantonaux qui ont, à cette occasion, rappelé le droit aux mouvements religieux d'occuper l'espace public.

Ainsi, à ce jour, seuls les cultes, messes et autres représentations liturgiques sont interdits sur le domaine public. Il en va de même du prosélytisme agressif qui importune les passants.

Les tribunaux ont également admis une restriction quant à la fréquence de ce genre de manifestations sur le domaine public. Ainsi, il appartient aux communes de définir le nombre de manifestations à connotation religieuse qu'elles entendent accepter annuellement sur leur territoire.

Cette démarche nécessite toutefois que soit respecté le principe de proportionnalité. Ainsi, la limitation doit pouvoir être justifiée (p. ex. forte sollicitation du domaine public).

Hormis les cautèles rappelées ci-dessus, les manifestations à connotation religieuse doivent être autorisées par les communes, sans que cela ne viole le principe de laïcité de l'Etat garanti notamment par l'article 3, alinéa 1, de notre Constitution.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

Interpellation: respect de l'article 3 de la Constitution cantonale relatif à la laïcité

*(Brouhaha.)*

**M. Stéphane Guex (HP).** J'aimerais un peu de silence, s'il vous plaît...

**Le président.** S'il vous plaît, un peu de respect...

*M. Stéphane Guex.* Nos travaux durent jusqu'à 23 h, il est bon de le rappeler.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, c'est tout à fait exact.

*M. Stéphane Guex.* Je compte sur votre soutien, Monsieur le président...

**Le président.** Vous l'avez...

*M. Stéphane Guex.* Je remercie le conseiller administratif Barazzone pour sa réponse, qui est assez complète et qui apporte des éléments utiles en matière de sauvegarde de la laïcité dans notre République. Toutefois, je me permets de contester un point de votre réponse, Monsieur Barazzone – vous transmettez, Monsieur le président, je vous fais une confiance absolue dans ce domaine... Je prends appui sur l'article 72, alinéa 1 de la Constitution fédérale qui stipule que les Cantons adoptent librement le modèle de rapport qu'ils entendent entretenir avec les Eglises. Comme la menorah est un élément de culte de Hanouka, que la crèche est un élément de la célébration de Noël, et qu'il se trouve que Genève s'est dotée d'une loi interdisant les cultes extérieurs, je reste personnellement intimement convaincu qu'il y a là matière à intervention, en dépit des précédents légalistes que M. Barazzone invoque dans sa réponse.

Pétition: toilettes au marché des Grottes

Question: réinsertion des chômeurs par la Ville de Genève

**12. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 septembre 2015: «Pour que la Ville installe avant l'automne des toilettes au marché des Grottes» (P-344)<sup>1</sup>.***TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-344 au Conseil administratif le 27 juin 2016.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a lui aussi constaté le succès croissant du marché de la place des Grottes le jeudi en fin de journée. Il est conscient de la problématique du manque de toilettes publiques dans ce lieu, vu sa grande fréquentation.

Soucieux de la qualité de vie et afin d'aborder ce sujet d'une manière globale sur son territoire, le Conseil a décidé de déposer cette année encore une demande de crédit spécialement consacrée à la rénovation et l'implantation de nouveaux WC publics en Ville de Genève. Dans ce cadre, l'installation de nouvelles toilettes est prévue à la rue Cité-de-la-Corderie, adjacente à la place des Grottes. La forme définitive des édicules sera précisée à cette occasion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 février 2017 de M. Amar Madani: «Politique de réinsertion des chômeurs par la Ville de Genève» (QE-464)<sup>2</sup>.***TEXTE DE LA QUESTION*

La Ville de Genève a signé une convention avec l'Office cantonal de l'emploi à la fin du mois de décembre 2015 pour mesurer l'implication de la Ville dans la politique de réinsertion des chômeurs et la proportion d'engagement des demandeurs d'emploi par celle-ci.

<sup>1</sup>Rapport, 657.

<sup>2</sup>Annoncée, 4806.

## Question:

Est-il possible de connaître le nombre de chômeurs engagés par la Ville ainsi que la proportion d'engagement durant l'année 2016?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a été établie afin de mesurer la proportion d'engagements de demandeurs et demandeuses d'emploi par la Ville. Elle permet de mettre en évidence les efforts déployés par celle-ci dans la réinsertion de cette population. Afin d'établir ces statistiques, les parties ont défini des modalités d'échange trimestriel. Ainsi, en 2016, il est comptabilisé:

- 39 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 189 nominations (contrats à durée indéterminée), soit près de 21%;
- 138 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 534 postes d'auxiliaires (contrats à durée déterminée), soit près de 26%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**M. Amar Madani** (MCG). Nous prenons acte de la réponse de la magistrate. Néanmoins, le Mouvement citoyens genevois reste toujours étonné et perplexe devant la non-adhésion de la Ville de Genève à la directive cantonale initiée par Mauro Poggia en matière de préférence cantonale pour l'emploi.

**14. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu le projet de délibération, les motions et la résolution suivants:

- PRD-141, de *MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb*: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire»;
- M-1285, de *M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Jean Zahno et Florence Kraft-Babel*: «Exposons les trésors des Ports Francs»;

- M-1286, de *Mmes et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et Helena Rigotti*: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur»;
- R-206, de *Mme et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler*: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l’installation de bornes rétractables à l’entrée de la Vieille-Ville».

## 15. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-34, de *M. Stéphane Guex*: «Fréquence d’implantation des poubelles»;
- IE-35, de *Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg et Ariane Arlotti*: «A quand la réintégration d’un délégué syndical de la commission du personnel licencié abusivement?»

## 16. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-469, de *M. Eric Bertinat*: «Afterworks et sécurité au Musée d’art et d’histoire»;
- QE-470, de *M. Eric Bertinat*: «Poste de chargée du mécénat au Musée d’art et d’histoire».

**Le président.** Je lève la séance. Merci à ceux qui sont restés courageusement jusqu’à la fin... Je vous donne rendez-vous le 25 avril prochain. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	6354
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	6354
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6354
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste» (P-269 A). Suite de la discussion . . . . .	6354
5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 mars 2014 de MM. Christian Zaugg, Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Morten Gisselbaek: «Retransmission des séances du Conseil municipal accessible aux malentendant-e-s» (M-1132 A) . . .	6356
6. Motion du 4 avril 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet- Desfayes, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb et Souheil Sayegh: «Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève» (M-1283) . . . . .	6363
7. Motion du 4 avril 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet et Patricia Richard: «Qu'il lâche le pinceau au profit du marteau (pour un saut qualitatif en matière d'aménagements cyclistes)!» (M-1284) . . . . .	6381
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 novembre 2016 de M. Vincent Subilia: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-459) . . . . .	6403
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M <sup>me</sup> Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France» (M-1027) . . . . .	6405

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 10 décembre 2016 de M. Eric Bertinat: «CEVA comment la sécurité?» (IE-29).....	6409
11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 18 janvier 2017 de M. Stéphane Guex: «Laïcité constitutionnelle encore bafouée» (IE-30).....	6412
12. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 septembre 2015: «Pour que la Ville installe avant l'automne des toilettes au marché des Grottes» (P-344).....	6415
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 février 2017 de M. Amar Madani: «Politique de réinsertion des chômeurs par la Ville de Genève» (QE-464).....	6415
14. Propositions des conseillers municipaux .....	6416
15. Interpellations .....	6417
16. Questions écrites .....	6417

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*